

**LE COLLECTIF CONTRE L'ISLAMOPHOBIE
EN FRANCE (CCIF)**



SOMMAIRE

pages 3-6 **I) GENESE ET PRESENTATION GENERALE**

II) MEMBRES NOTABLES ET LIENS AVEC L'ISLAM RADICAL

pages 7-22 **A) Membres notables**

- page 8 Samy Debah
- page 10 Lila Charef
- page 11 Yasser Louati
- page 12 Jawad Bachare
- page 13 Marwan Muhammad

pages 23-48 **B) Liens avec l'islam radical**

- page 23 Rachid El Jay dit *Abou Houdeyfa*
- page 25 Nader Abou Anas
- page 28 Amine Nejdi
- page 31 Hassan Bounamcha
- page 33 Hassan Iquioussen
- page 35 Adrien Guihal
- page 38 Ahmed Jaballah
- page 40 Abdelfattah Rahhaoui
- page 42 Tariq Ramadan
- page 45 Hani Ramadan
- page 47 Illiass Azaouaj
- page 48 Youssef Ibram

III) CASSEROLES

pages 49-54 **A) Analyse des actes islamophobes répertoriés par le CCIF**

pages 55-72 **B) Grandes mobilisations du CCIF**

I) GENESE ET PRESENTATION GENERALE

Le Collectif Contre l'Islamophobie en France est une association loi 1901 fondée en 2003 par Samy Debah. Son appellation juridique exacte est ADDH – CCIF (Association de Défense des Droits de l'Homme – Collectif Contre l'Islamophobie en France). Si le CCIF est avant tout connu du grand public pour son *lobbying* anti-islamophobie qui prend notamment la forme de campagnes médiatiques lancées sur les réseaux sociaux, le collectif met quant à lui en avant deux activités principales :

- Un travail de recensement des « actes islamophobes » sur la base des dépôts de plaintes (sans attendre les verdicts des jugements) et des signalements qui lui sont directement rapportés par appels téléphoniques, courriers, courriels et voie de presse.
- Une mission d'information et d'assistance juridique auprès des victimes supposées de ces actes.

Le CCIF répartit ses actions en cinq pôles :

« *Le pôle observatoire* répertorie et analyse les actes islamophobes, puis dresse un rapport annuel les recensant.

Le pôle communication rédige les contenus mis à la disposition du grand public ou de la presse, et organise différents événements sur le thème de l'islamophobie.

Le pôle juridique apporte conseils et assistance aux victimes dans la constitution des dossiers et l'accomplissement des démarches juridiques.

Le pôle psychologique propose un soutien psychologique aux victimes qui le souhaitent.

Le pôle international qui s'occupe de toutes les relations avec les institutions internationales, organise des événements, et fait le lien avec d'autres organismes en Europe et dans le monde dans le cadre de la lutte contre l'islamophobie »¹.

Sur son site web www.islamophobie.net, le CCIF publie des rapports annuels censés analyser les tendances de l'islamophobie, répertorier et classer les actes qu'il définit comme islamophobes. Le collectif met aussi en ligne « des *fiches pratiques* »² pour réagir et se défendre juridiquement dans des situations comme les contrôles de femmes voilées dans les aéroports, le port de jupes longues dans les écoles publiques, ou encore les menus halal dans les cantines scolaires. On pouvait trouver également sur ce site un « *guide pratique* » à l'usage de personnes faisant l'objet de perquisitions administratives dans le cadre de l'état d'urgence. Des tribunes, revues de presse et appels à la mobilisation constituent une grande partie des publications de la page internet du collectif³.

Le CCIF définit l'islamophobie comme « *l'ensemble des actes de discrimination ou de violence contre des institutions ou des individus en raison de leur appartenance, réelle ou supposée, à l'islam* »⁴. Sa création aurait ainsi été motivée par la non-reconnaissance de « *la réalité et des mécanismes de l'islamophobie* »⁵ par les organisations antiracistes « traditionnelles » (SOS racisme, Licra...). L'ancien porte parole du CCIF Yasser Louati déclarait à ce propos, dans le cadre

1 <https://www.helloasso.com/associations/ccif>

2 <http://www.islamophobie.net/fiches-pratiques/>

3 <http://www.islamophobie.net/sinformer/>

4 <http://www.islamophobie.net/le-ccif-cest-quoi/>

5 *ibid.*

d'un entretien donné en avril 2016 pour le MuslimPost, « *L'antiracisme traditionnel a failli. Les victimes d'islamophobie ont voulu reprendre leur destin en main, faire valoir leurs droits.* »⁶. L'association pointe particulièrement le cas de discriminations qui toucheraient des femmes musulmanes voilées et l'absence de sanction de déclarations publiques considérées comme islamophobes.

La création du CCIF surgit dans le contexte des débats sur l'interdiction du port de tenues et signes religieux ostensibles – comprenant le *hijab* (voile islamique) - dans les établissements scolaires publics français fin 2003-début 2004. Selon Samy Debah, s'exprimant en avril 2015 à la 32ème Rencontre des Musulmans de France au Bourget, « *Dans ce contexte-là, le CCIF est né et il avait tout de suite condamné ce type d'initiatives (...) tout simplement parce que l'on savait qu'il s'agissait là du début d'un long processus, un long processus qui allait interdire peu à peu, réduire peu à peu la visibilité des musulmans dans l'espace public.* ».

Le collectif est lancé précisément le 24 octobre 2003 par une manifestation improvisée d'une trentaine de personnes devant les locaux du journal Le Point, après que l'éditorialiste Claude Imbert a déclaré ce jour-là sur la chaîne LCI : « *il faut être honnête. Moi, je suis un peu islamophobe. Cela ne me gêne pas de le dire.* »⁷. Cette déclaration sera à l'origine du slogan du CCIF : « *L'islamophobie n'est pas une opinion, c'est un délit.* ».

Pour Marwan Muhammad, ex-directeur exécutif du CCIF, la création du collectif s'imposait au vu de l'inertie relative des « *grandes fédérations et associations musulmanes* » qui à l'époque « *acceptent plus ou moins la situation en se projetant d'une part dans une perspective de création d'écoles confessionnelles, sur le modèle de l'enseignement privé catholique, d'autre part en espérant que ce débat marquera la fin des polémiques autour du foulard.* »⁸.

Le CCIF proclame sa neutralité, affirmant n'appartenir à « *aucun courant religieux, politique ou idéologique* »⁹. Bien que participant fréquemment à des événements en compagnie de membres de ces mouvances, le CCIF récusé toute proximité avec les Frères Musulmans et les salafistes. De même, l'association nie tout financement en provenance de l'État français ou de l'étranger et affirme que « *les financements du CCIF proviennent de ses adhérents, donateurs et mécènes qui soutiennent (son) travail* »¹⁰.

Le CCIF reconnaît cependant avoir reçu une subvention de la Commission Européenne en prévision de l'année 2013 « *dans le cadre de la mise en place d'un projet de collecte des données sur les actes islamophobes, dans huit pays européens, conjointement mené avec d'autres associations* »¹¹. Le CCIF n'a pas souhaité communiquer sur le montant de cette subvention qui s'élevait à près de 50 000 euros (cf capture d'écran de courriel page suivante).

6 <https://lemuslimpost.com/yasser-louati-ccif-islamophobie.html>

7 *En France, le terme islamophobie suscite un débat*, Le Monde, 14 février 2004

8 *Nous (aussi) sommes la Nation : pourquoi il faut lutter contre l'islamophobie*, éd. La Découverte, 2017. page 74

9 <http://www.islamophobie.net/le-ccif-cest-quoi/>

10 *ibid.*

11 *ibid.*

Cher Monsieur,

En réponse à la question que vous avez posée le 30 juin via le portail du Système de Transparence Financière, nous pouvons vous informer que la subvention attribuée à ADDH CCIF (Association de Défense des Droits de l'Homme – Collectif Contre l'Islamophobie en France) en 2012, dans le cadre du projet JUST/2011/FAC/AG/2851 ("Combating human rights violations associated with Islamophobia"), correspondait à € 48 446,41.

Il s'agit, comme tout montant indiqué dans le Système de Transparence Financière, d'un montant maximum de subvention, tel que déterminé au moment de l'attribution.

Sincères salutations,



European Commission

DG BUDGET Unit C6

Financial reporting and strategy

Tel: +32-2-298.02.32 - BRE2 08/385

@ec.europa.eu

Le CCIF a reçu un second financement de 51 450 € de la Commission Européenne en 2017, comme l'atteste le système de transparence financière de la Commission (voir capture d'écran ci-dessous)

The screenshot shows the 'SYSTÈME DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE' interface. It includes a search bar with filters for 'Année 2017', 'N'importe quel pays', and 'ccif'. Below the search bar, there are tabs for 'Résumé', 'Pays', 'Service responsable', 'Programme', 'Bénéficiaires', and 'Détails - 1 résultats'. The search results table shows one entry for 2017 with a budget of 729 292 € and a subvention of 51 450 € to the CCIF.

Année	Numéro de projet	Description	Montant total	Montant de subvention
2017	764583	HATEMETER - HATE SPEECH TOOL FOR MONITORING, ANALYSING AND TACKLING ANTI-MUSLIM HATRED	729 292 €	51 450 €

...et 6 autres bénéficiaires

Outre ces subventions accordées par la Commission Européenne, il est avéré que le CCIF a reçu au moins deux financements de l'Open Society Foundations, organisation internationale dirigée par le milliardaire américano-hongrois Georges Soros. Une première donation de 35 000 euros a été perçue par le collectif en 2012 pour financer le dispositif d'affichage de sa campagne de communication « Nous (aussi) sommes la Nation »¹². En 2013, le CCIF a reçu un second financement de près de 50 000 dollars (soit 42 000 euros) dans le cadre du projet « Fighting political islamophobia - *Combattre l'islamophobie politique* » (voir page suivante le tableau des initiatives européennes 2014 de la fondation Open Society).

12 <https://www.facebook.com/MarwanMuhammadOfficiel/posts/287884741350770>

Organization	Project title	Project countries	Project description	Project Term	Contact person	Awarded amount
CCIF	Fighting political islamophobia - <i>Combattre l'islamophobie politique</i>	FR	The project aims to mobilize people to vote through a door-to-door campaign and the organizing of a national day against islamophobia. In addition, they will use a social network campaign with video clips and radio programs to generate awareness on the necessity of voting and run a monitoring website to denounce islamophobic hate speech. The overall goal of this project is decreasing the large abstention rate amongst Muslim communities, by promoting voter awareness and registration through mosques and community organizers.	10/04/2013 - 09/15/2014	Ms. Sonia Omakhir somakhir@gmail.com	USD 49,882.00
Centre for Peace Studies	EP elections 2014- disclosing hate speech and discrimination	HR	The project aims to stimulate public support and election turnout among ambivalent voters in order to prevent the election of xenophobic, racist, and other radical political options representing Croatia at the EU level. The proposed activities include a public barometer measuring hate speech, ambassadors promoting the values of non-discrimination and equality, online blaming and shaming campaigns using satire video clips, and thematic concerts against racism prior to the elections, as well as strategic litigation and cooperation with the Croatian ombudsperson office.	01/01/2014 - 08/01/2014	Ms. Sandra Benčić sandra.bencic@cms.hr	USD 46,840.00
Centro Studi ed Iniziative Europeo (CESIE)	Platform for Voice	IT	Recognizing that marginalized groups and their representative organizations (where they exist) have very little by way of resource, skills and time to develop clear counter messages to advocate for their own needs, this project aims to develop key messages, which will be backed up by facts and statistics, across three countries in which this is most needed. Together with International Alert and its project CESIE organized local forums in Palermo, Sicily that included migrants and minorities to identify common challenges that they face.	02/28/2014 - 07/31/2014	Silvia Ciaperoni silvia.ciaperoni@cesie.org	USD 8,910.00

Traduction de la description du projet impliquant le CCIF et ayant donné lieu à 49 882 dollars de financement par l'Open Society Foundations : « *Le projet a pour objectif d'inciter des personnes à voter à travers une campagne de porte à porte et l'organisation d'une journée nationale contre l'islamophobie. De plus, ils (le CCIF) useront d'une campagne sur les réseaux sociaux avec des clips vidéos et des programmes radios pour faire prendre conscience de la nécessité du vote et mettre en place un site internet pour dénoncer des discours de haine islamophobes. Le but essentiel de ce projet est de réduire le large taux d'absentéisme parmi la communauté musulmane, en promouvant une prise de conscience et une inscription (sur les listes électorales) des votants à travers les mosquées et les animateurs de la communauté.* ».

Le CCIF est auditionné annuellement par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNDCH). Le collectif est aussi partenaire de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) et membre consultatif du Conseil économique et social des Nations unies depuis septembre 2011. Le CCIF met en avant sa participation à ces instances internationales, qui prouverait le sérieux de son action : « *Les statistiques du CCIF sont une référence au niveau européen et ont été utilisées et/ou validées par des institutions auprès desquelles il est un contributeur régulier. Le Conseil de l'Europe se base sur nos chiffres dans son rapport (en complément de ceux du ministère de l'intérieur), l'Agence des Droits Fondamentaux (FRA) nous invite régulièrement à contribuer et à la conseiller pour ses projets, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) valide et publie nos statistiques sur les crimes de haine chaque année et l'ONU reconnaît la qualité de notre travail, puisque le CCIF détient depuis 2011 le Statut Spécial Consultatif, au sein du Conseil Economique et Social (ECOSOC).* »¹³.

A noter qu'en tant qu'association loi 1901 reconnue d'intérêt général depuis juin 2011, les dons versés au CCIF sont déductibles à 66% de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable. L'association intente systématiquement des procès aux personnes, organisations et médias qui l'accuseraient de lien avec l'islam radical ou de recevoir des subsides étrangers.

II) MEMBRES NOTABLES ET LIENS AVEC L'ISLAM RADICAL

A) Membres notables

Après dix-sept ans d'existence, le CCIF revendique plus de 20 000 adhérents. 8000 adhérents auraient rejoint le collectif en juillet-août 2016 à la suite de l'attentat de Nice et de la polémique sur le burkini. A l'issue d'une campagne d'adhésion lancée à l'automne 2019, le CCIF affirme avoir récolté plus de 5000 nouvelles adhésions¹⁴. Une autre campagne initiée en octobre 2020 aurait abouti à plus de 3000 adhésions¹⁵. La page facebook du CCIF comptabilise à ce jour plus de 140 000 « j'aime » et son compte tweeter plus de 50 000 abonnés.

Le CCIF parvient à salarier en septembre 2004 grâce aux dons reçus un premier membre de son équipe à plein temps en la personne de Lila Charef, à l'époque responsable de son service juridique. Deux juristes seront embauchés sur la période 2009-2010. La plupart des membres de l'équipe actuelle ont été recrutés courant 2016, notamment suite à un afflux conséquent de nouveaux adhérents et de dons après l'attentat de Nice.

Dans son rapport annuel portant sur l'année 2016¹⁶, le CCIF affirme que « *Le président, Samy Debah, s'appuie sur une équipe de quatre juristes, une assistante juridique, une chargée de communication, deux chargés de projet et quatre psychologues* ». En janvier 2018, le CCIF recrutait un e-marketeur¹⁷ et un chargé de mission¹⁸. En mai 2018, le collectif était à la recherche d'un réalisateur/technicien cameraman /monteur¹⁹ et d'un chargé de mission²⁰. En septembre 2020, le CCIF annonce recruter un juriste en CDD, pouvant donner suite à un CDI²¹.

En dehors de son équipe salariée, le CCIF peut aussi compter sur le travail de centaines de bénévoles et d'une quinzaine d'antennes régionales sur l'ensemble du territoire français. L'association fait de la croissance du nombre de ses adhérents un enjeu crucial pour sa survie et son développement futur. Sur sa page facebook, le CCIF affirmait ainsi en novembre 2017 qu'« *en décuplant le nombre d'adhésions, il verrait ses capacités d'action s'accroître, et son poids auprès des autorités publiques largement augmenter, renforçant ainsi l'efficacité de l'association dans la lutte contre l'islamophobie. À 20 000 adhérents, le CCIF pourra obtenir son autonomie financière. À 30 000, recruter une équipe spécialisée en communication. Et à 40 000, recruter une équipe capable de mener la lutte contre l'islamophobie au niveau politique.* »²².

Selon Bernard Godard, ancien fonctionnaire des renseignements généraux et spécialiste de l'islam en France, le CCIF « *est directement issu des jeunes ré-islamisés par les réseaux Frères Musulmans et accompagnés par Tariq Ramadan* »²³.

14 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/posts/3112741122074720>

15 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/photos/a.414212521927607/4010186502330173/>

16 <http://www.islamophobie.net/wp-content/uploads/2017/07/Rapport-CCIF-2016.pdf>

17 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/photos/pb.192210704127791.-2207520000.1516819023./2009700565712120/?type=3&theater>

18 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/posts/2025020614180115>

19 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/posts/2142760709072771>

20 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/posts/2164725016876340>

21 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/photos/a.414212521927607/3951342878214536/>

22 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/posts/1945894888759355>

23 *La question musulmane en France : un état des lieux sans concession*, éd. Fayard, 2015, page 352

Samy Debah



Fondateur et ex-président du CCIF, professeur certifié d'histoire-géographie né en 1971, Samy Debah a été dans les années quatre-vingt-dix membre et prédicateur du *Jamâ'at at-Tabligh*, un mouvement ultra-fondamentaliste et prosélyte d'origine indopakistanaise. A cette époque, ce natif de Garges-les-Gonnesses fut aussi l'un des organisateurs en Île-de-France des tournées de conférences de Tariq Ramadan.

Interrogé par *Libération* en avril 2016 sur sa proximité avec les réseaux fréristes, Samy Debah s'est contenté de répondre : « *Être Frère musulman, ce n'est pas une tare, mais je ne le suis pas.* »²⁴. Il a été invité à la réunion de lancement de l'instance de dialogue avec l'islam à Matignon le 15 juin 2016.

Samy Debah a quitté ses fonctions de président du CCIF en mars 2017²⁵ pour se consacrer à sa campagne comme candidat sans étiquette aux élections législatives dans la huitième circonscription du Val d'Oise (voir affiche page suivante) où il s'est qualifié au second tour avec 13,9 % et a été battu avec 34,2 % des voix par le député PS réélu François Pupponi²⁶. Samy Debah s'est par la suite porté candidat en 2020 à la mairie de Garges-les-Gonnesses. Qualifié pour le second tour avec 34,67 %, il a été battu avec 49,15 % des voix par Benoit Jimenez, candidat soutenu par le maire sortant²⁷.

24 *Au collectif contre l'islamophobie en France, de la suite dans les données*, Libération, 3 avril 2016

25 <http://www.islamophobie.net/articles/2017/02/23/samy-debah-quitte-la-presidence-du-ccif/>

26 *Législatives, les résultats du second tour dans la 8ème circonscription du Val d'Oise*, le Parisien, 18 juin 2017

27 <https://www.20minutes.fr/elections/resultats/val-d-oise/garges-les-gonnesse-95140?scrutin=municipales&annee=2020>



Bien que retiré de la présidence du collectif, Samy Debah animait le 10 mars 2018 une conférence-débat à la grande mosquée Assalâm de Nantes, organisée par l'antenne locale du CCIF, intitulée « *Combattre l'islamophobie pour mieux vivre ensemble* »²⁸.

Samy Debah est aussi un membre fondateur de la plate-forme associative L.E.S Musulmans dont Marwan Muhammad, ancien responsable du CCIF, a été l'initiateur (voir pages 17-18).

Citations de Samy Debah :

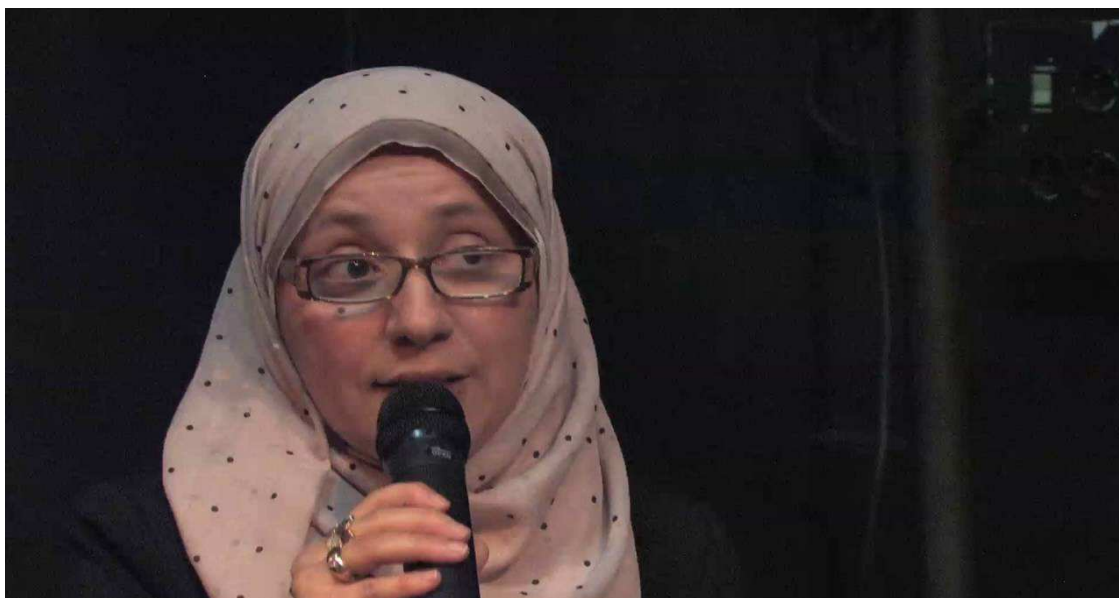
- Le 30 novembre 2010, dans un entretien accordé au site communautaire Ajib.fr, Samy Debah affirme que « *la France doit faire le choix entre deux conceptions de la société : celle que veulent imposer les groupes d'extrême droite et leurs relais dans la droite populiste et dans les groupes laïcistes à savoir une société sclérosée d'apartheid à l'image de celle qu'à connu l'Afrique du sud ou bien celle de l'idéal républicain où les libertés individuelles sont protégées et où toutes les croyances sont respectées. Celle du vivre-ensemble.* »²⁹.
- Le 2 février 2013, à l'occasion d'un colloque organisé à Paris par l'UOIF, en compagnie de Tariq Ramadan (voir page 42) et Ahmed Jaballah (voir page 38), autour du thème de la perception de l'islam en France, Samy Debah déclare « *La France fonctionne au rapport de force, la communauté musulmane doit le construire. Je vous propose de devenir fort !* »³⁰.

28 <https://www.facebook.com/events/715234332006279/>

29 <https://www.ajib.fr/islamophobic-ccif/>

30 *Face à l'islam bashing médiatique, les musulmans en quête de solutions*, SaphirNews, 6 février 2013

Lila Charef



Avocate de formation, Lila Charef a été le premier membre de l'équipe du CCIF à se voir salarier à plein temps, au poste de responsable du service juridique en septembre 2004. Selon l'ex-directeur exécutif Marwan Muhammad, elle a pris en charge dès 2005 les premières victimes et mis en place « *le coeur opérationnel du CCIF* »³¹. Lila Charef assumera la direction du collectif, suite au départ de Marwan Muhammad, d'octobre 2017 à janvier 2019³².

Le 8 juillet 2016, alors qu'elle présente devant les instances de l'ONU, les conclusions du rapport du CCIF *Être musulmane aujourd'hui en France : les femmes, premières victimes de l'islamophobie*, Lila Charef déclare : « *Nous demandons donc à la France de mettre fin à toute velléité d'extension de la neutralité religieuse dans l'espace public ainsi que dans les espaces privés tels que les entreprises, comme tente de le faire l'actuel projet de loi El Khomri, car il condamne la femme musulmane à une mort économique et sociale.* »³³.

Lila Charef fait partie des signataires d'une tribune publiée le 2 août 2018 dans le journal La Libre Belgique par un collectif de « *femmes musulmanes européennes* », qui affirment que « *l'interdiction de signes ou vêtements religieux dans l'emploi ou le secteur public constitue une discrimination* », que « *l'argument de la "neutralité" est souvent utilisé afin de discriminer de manière légale les femmes musulmanes* » et que les États membres de l'UE doivent « *s'assurer que leurs pratiques et politiques promeuvent des lieux de travail et d'enseignement et des espaces publics inclusifs, notamment en rejetant toute nouvelle proposition d'interdiction de signes ou vêtements religieux dans l'emploi et/ou le secteur public* ». A noter que cette tribune s'appuie sur un rapport de l'Open Society Justice Initiative, qui est un donateur du CCIF, pour affirmer que « *presque un État membre de l'Union européenne sur trois a introduit des restrictions juridiques sur les tenues vestimentaires des femmes musulmanes, que ce soit au niveau local ou national.* »³⁴.

31 *Nous (aussi) sommes la Nation : pourquoi il faut lutter contre l'islamophobie*, éd. La Découverte, pages 75-76

32 <http://www.islamophobie.net/articles/2017/10/05/grande-nouvelle-le-ccif-a-un-nouveau-directeur-et-cest-une-directrice/>

33 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/videos/1396358723712977/>

34 *Les droits des musulmanes font partie des droits des femmes*, la Libre Belgique, 2 août 2018

Yasser Louati



Âgé de 39 ans, Yasser Louati est l'ancien porte-parole et responsable du service international du CCIF. Il est l'auteur du rapport annuel de 2016 du CCIF sur l'islamophobie en France. Yasser Louati a quitté ses fonctions au sein du collectif en juin 2016³⁵. Il est depuis lors chroniqueur sur la radio communautaire France Maghreb 2. Il publie également des articles pour Middle East Eye, Alternet, LeMuslimPost et Al Jazeera, et a tenu jusqu'en septembre 2018 un blog hébergé par Mediapart.

Dans un entretien accordé à CNN le 23 novembre 2015, Yasser Louati a déclaré au sujet des auteurs des attentats du 13 novembre : « *Nous ne pouvons pas accepter l'idée que ces hommes sont des nôtres, ils ne le sont pas. Ils sont juste le produit de nos sociétés exportant leurs guerres à l'étranger, espérant qu'il n'y ait aucune répercussion sur notre sol. (...) La France dispose de la plus grande minorité de musulmans en Europe et dans le même temps, elle a le plus grand nombre de lois qui ciblent spécifiquement la communauté musulmane et encore dans le même temps, la France a fourni plus de combattants terroristes étrangers qu'aucun autre pays d'Europe. Donc il y a en effet un problème mais ce problème est lié aux politiques étrangères et intérieures ratées.* »³⁶.

Yasser Louati a co-fondé en mai 2017 le Comité Justice & Libertés pour Tous, qui se présente comme « *une organisation française de défense des droits humains et libertés publiques* » spécialisée « *dans la lutte contre le racisme sous toutes ses formes et la répression (privations de libertés, surveillance de masse, vie privée, violences policières...)* »³⁷.

Le 30 mars 2019, Yasser Louati a organisé à Saint-Étienne une conférence sur le thème « *Racisme : Quelle action politique face à la suprématie blanche ?* » avec Abdelaziz Chaambi, président de la Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI), une organisation semblable au CCIF mais davantage marquée à l'extrême-gauche³⁸. Le président du CRI est également le cofondateur de la maison d'édition Tawhid, qui a publié des enregistrements et des écrits des frères Tariq et Hani Ramadan (voir pages 42 et 45) ou encore de Hassan Iquioussen (voir page 33), et fait actuellement l'objet d'une fiche S.

35 <https://blogs.mediapart.fr/yasser-louati/blog/240616/yasser-louati-quitte-le-ccif>

36 <https://youtu.be/qvB8LuIHkG0?t=160>

37 https://www.facebook.com/pg/CJLPourTous/about/?ref=page_internal

38 <https://www.facebook.com/events/340861573207122/>

Jawad Bachare



Jawad Bachare est directeur exécutif du CCIF depuis février 2019 suite au départ de Lila Charef. Auparavant responsable de l'antenne du CCIF Nord-Pas de Calais puis coordinateur des antennes régionales³⁹, ce diplômé en management est fonctionnaire territorial au conseil régional des Hauts de France où il intervient dans le domaine de la formation.

Alors responsable de l'antenne du CCIF Nord-Pas de Calais, Jawad Bachare avait désigné comme un acte islamophobe un accident de la circulation sur un passage piéton suivi d'un délit de fuite dont avaient été victimes un groupe de femmes musulmanes voilées le 23 décembre 2016 à Armentières⁴⁰. Le tribunal correctionnel de Lille rejettera pourtant tout soupçon d'islamophobie dans cette affaire, condamnant le conducteur à un an de prison avec sursis pour blessures involontaires⁴¹.

Jawad Bachare s'est porté partie civile dans le procès pour diffamation intenté par le CCIF à Isabelle Kersimon, co-auteur de *Islamophobie : la contre-enquête* (éd. Plein Jour, 2014), livre dans lequel était critiqué le concept d'islamophobie et l'action du CCIF. Appelé à la barre et interrogé par la défense lors de l'audience du 9 avril 2019 au tribunal de grande instance de Paris sur les liens du CCIF avec Tariq Ramadan (voir page 42), Jawad Bachare a déclaré : « *Nous avons rappelé les règles de droit mais pas appelé à sa libération, c'est à lui de s'expliquer.* »⁴². Or le 14 février 2018, dans un communiqué publié puis supprimé le jour-même sur son site web et alors que Tariq Ramadan était placé en détention pour des accusations de viols depuis le 2 février, le CCIF avait bien appelé de façon explicite à la libération de l'islamologue⁴³. Le 18 juin 2019, le TGI de Paris a rendu son délibéré, relaxant Isabelle Kersimon pour ses propos envers le CCIF, qui n'ont pas été jugés diffamatoires⁴⁴.

39 <https://twitter.com/ccif/status/1095004542679146496?lang=fr>

40 *Le CCIF assume ses mots*, La Voix du Nord, 5 janvier 2017

41 *Armentières : Femmes voilées renversées : la justice exclut l'islamophobie*, La Voix du Nord, 19 janvier 2018

42 *Au tribunal pour avoir remis en question les méthodes du CCIF*, Slate.fr, 17 avril 2019

43 <https://twitter.com/RomainCaillet/status/963880024159019009/photo/1>

44 *Richard Malka: «Les statistiques du CCIF sur l'islamophobie ne sont pas fiables!», FigaroVox, 21 juin 2019*

Marwan Muhammad



Marwan Muhammad a été le directeur exécutif du CCIF de mars 2016 à octobre 2017, après en avoir été le porte-parole de 2010 à juin 2014. Né le 13 septembre 1978 à Paris d'un père commerçant égyptien et d'une mère sage-femme algérienne, Marwan Muhammad a grandi dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris, à Clichy et à Gennevilliers, tout en passant quelques années de son enfance en Algérie et en Egypte. On peut distinguer sur son front le *zabiba*, ou « cale de la prière », caractéristique des musulmans très assidus à cette pratique.

Selon son presque homonyme Marwan Mohammed, sociologue et coauteur avec Abdellali Hajjat d'*Islamophobie, comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »* (éd. La Découverte, 2013) : « *C'est un leader qui émerge. Il prend peu à peu la place de leadership de Tariq Ramadan.* »⁴⁵.

Cet ingénieur en mathématiques financières et en statistiques de formation a été la véritable tête pensante et figure médiatique du CCIF. Marwan Muhammad a notamment travaillé cinq ans comme trader et a enseigné les mathématiques financières et l'éthique appliquée au monde de l'économie à l'École Supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci dont il est diplômé.

Au tournant des années 2000, Marwan Muhammad a fréquenté « *pour avoir accès à un savoir plus structuré* »⁴⁶ sur l'islam – difficile alors à trouver dans les mosquées de banlieue parisienne - un institut hébergé par la grande mosquée de Paris. A cette époque, il a aussi « *eu l'occasion d'écouter ou d'assister à plusieurs (des) conférences* »⁴⁷ de Tariq Ramadan, très actif alors en France, qui abordait « *toute une gamme de thématiques qui interpellaient les jeunes musulmans : sincérité, respect des parents, rapport à l'environnement, rapport à l'éducation, relations de couple, etc.* »⁴⁸.

Marwan Muhammad a publié deux livres : *Foul Express : petit traité de déconstruction du monde financier* (éd. Sentinelles, 2009) dans lequel il relate son expérience du monde de la finance, qu'il affirme avoir quitté pour des raisons éthiques⁴⁹ et *Nous (aussi) sommes la Nation : pourquoi il faut lutter contre l'islamophobie* (éd. La Découverte, 2017), livre dont le titre est inspiré de la campagne

45 *Marwan Muhammad, porte-voix combatif des musulmans*, Le Monde, 31 octobre 2016

46 *Nous (aussi) sommes la Nation : pourquoi il faut lutter contre l'islamophobie*, éd. La Découverte, 2017. page 45

47 *ibid.*

48 *ibid.*

49 <http://www.foulexpress.com/wp-content/uploads/FoulExpressEbook.pdf>

de communication « Nous (aussi) sommes la Nation » organisée par le CCIF en 2012 (voir page 63), et où il évoque davantage son enfance et son action au sein du CCIF.

Avec des lecteurs de son premier livre, Marwan Muhammad fonde en 2011 l'association FoulExpress⁵⁰ qu'il préside. Cette structure s'occupe de soutien scolaire et organise des ateliers « d'auto-défense intellectuelle » (voir affiche ci-dessous) qui rassemblent un public tout à fait similaire aux sympathisants du CCIF⁵¹.



Les thèmes de certains articles publiés et événements organisés par FoulExpress laissent peu de doutes quant au positionnement idéologique de cette structure. On peut le voir notamment avec le dessin ci-dessous - publié le 23 juillet 2016, soit quelques jours après l'attentat de Nice - qui relativise le terrorisme islamiste et met en avant l'idée de l'existence d'un « racisme d'Etat », c'est à-dire d'une discrimination structurelle et systématique qui serait pratiquée par l'Etat français envers les musulmans.



50 <http://www.foullexpress.com/foulex>

51 <https://www.facebook.com/foullexpressoofficiel/videos/10153643394773853/>

On retrouve cette idée de « racisme d'Etat » à plusieurs reprises dans le dernier livre de Marwan Muhammad où il écrit par exemple : « *Qu'il s'agisse de discriminations devenues routinières, de dénonciations abusives pour radicalisation de la part de fonctionnaires ou de dossiers d'abus liés à l'état d'urgence, ce sont bien les moyens de la puissance publique – police, éducation, santé, services sociaux – qui sont utilisés pour cibler et contrôler des personnes dont le seul tort est leur degré d'islamité. Il existe bien, entre le niveau le plus élevé de l'État et les fonctionnaires qui se rendent fautifs de comportements délictueux, une continuité institutionnelle, lorsque ces comportements ne sont pas sanctionnés ou empêchés par une politique de prévention.* »⁵² ou encore « *Et justement, dans ce monde réel, la centralité du rôle de l'État dans l'émergence ou la continuité des pratiques racistes les plus structurelles apparaît incontestable. Nous constatons à tous les échelons de l'intervention du CCIF, l'existence de mécanismes de validation institutionnelle de la discrimination islamophobe, de même que pour d'autres formes de racisme structurel. Ces mécanismes font système, par leur continuité dans le temps et leur relative consistance, qu'il s'agisse de la définition des politiques publiques comme de leur mise en œuvre administrative.* »⁵³.

Parfaitement anglophone, Marwan Muhammad est intervenu régulièrement dans les médias anglo-saxons (CNN, BBC World...) ainsi que sur le canal anglophone de la chaîne qatarie Al Jazeera⁵⁴ sur le thème de l'islamophobie en France ou pour commenter la politique intérieure française⁵⁵. Il a aussi donné des conférences en Grande-Bretagne, notamment dans les mosquées d'East London⁵⁶.

De septembre 2014 à février 2016, Marwan Muhammad est le conseiller chargé des questions d'islamophobie auprès du Bureau des institutions démocratiques et des Droits de l'Homme, un service de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Il quittera ce poste en mars 2016 pour devenir directeur exécutif du CCIF. Cette position aura permis à Marwan Muhammad d'instruire le procès de la laïcité « à la française » au sein d'une organisation internationale.

Le 8 juillet 2016, l'ex-Ministre des Familles Laurence Rossignol a ainsi été sommée de répondre devant les instances de l'ONU à Genève aux accusations développées par le CCIF dans un rapport de 44 pages relatif à la période 2014-2015 *Être musulmane aujourd'hui en France : les femmes, premières victimes de l'islamophobie*⁵⁷. Ce rapport pointait tout azimuts « *l'acharnement de l'institution scolaire sur les femmes musulmanes, avec l'aval de l'Etat français* », « *la discrimination des mères d'élèves musulmanes* » ainsi que « *la discrimination des femmes musulmanes dans l'accès à la citoyenneté, à la santé, aux loisirs, au logement, aux biens et aux services* »⁵⁸. Le document se concluait par un appel à l'abrogation pure et simple des lois du 15 mars 2004 et du 11 octobre 2010 respectivement relatives à l'interdiction des ports de tenues et de signes religieux ostentibles dans les écoles publiques et d'une tenue visant à dissimuler le visage dans l'espace public

De façon générale, Marwan Muhammad a recours à une rhétorique « droits de l'hommiste » qui lui permet de dissimuler sa légitimation de positions intégristes sous un vernis de défense des libertés individuelles. On trouve un exemple frappant d'une telle rhétorique avec une déclaration faite le 2 octobre 2016 lors d'un débat organisé par l'IEP de Paris avec Jean-François Copé. Questionné par son contradicteur sur la polygamie, Marwan Muhammad répond : « *Je ne me prononce pas sur des questions qui ne me concernent pas. (...) Je ne suis pas imam donc je ne me prononce pas sur des sujets qui ne me concernent pas. A titre personnel, je ne cautionne pas la polygamie, je ne*

52 *Nous aussi sommes la Nation, pourquoi il faut lutter contre l'islamophobie*, éd. La Découverte, page 165

53 *ibid.*, page 167

54 <https://www.youtube.com/watch?v=OsEuVnRN8oY>

55 <https://www.youtube.com/watch?v=yPvD7xFJrz8>

56 <http://www.eastlondonmosque.org.uk/news/book-launch-seminar-angry-white-people-coming-face-face-british-far-right>

57 http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/FRA/INT_CEDAW_NGO_FRA_22323_F.pdf

58 *Des islamistes qui avancent mosquée*, Le Canard Enchaîné, 17 août 2016

la pratique pas, ça ne m'intéresse pas. Je ne condamne pas la polygamie. (...) Je ne m'ingère pas dans les questions de couple, dans la manière dont les gens vivent. On vit dans une société où les gens choisissent d'avoir un, deux, trois partenaires sexuels, ça n'est pas la question du CCIF. Je ne condamne pas les choix personnels des uns et des autres, d'être homosexuel ou d'être polygame ou de se marier à deux ou à trois, ça ne m'intéresse pas. (...) Les gens choisissent d'avoir autant de partenaires sexuels qu'ils le veulent, ils peuvent se marier et formaliser ces relations-là, ça ne m'intéresse pas. »⁵⁹.

La dénonciation de l'« assimilationisme » français est un autre élément récurrent du discours de Marwan Muhammad. Ainsi écrit-il dans son dernier livre que « *l'injonction d'assimilation, en plus d'être un non-sens sociologique et politique, est tout simplement préjudiciable non pas aux seules personnes à qui elle s'adresse, mais au pays dans son ensemble, en ce qu'elle le prive de la conscience critique et progressiste de ses citoyens.* »⁶⁰.

Lors d'une conférence donnée le 13 juin 2014 à Chartres pour la *Plume Chartraine*, une association communautaire musulmane, Marwan Muhammad déclare : « *L'assimilation, c'est cette théorie selon laquelle il y a un moule qui définit l'identité française et qui que ce soit qui arrive dans cet espace-là doit rentrer dans le moule, d'accord ? Donc abandonner ses codes, abandonner ses vêtements, abandonner une partie de sa culture, abandonner tout ça, pour endosser le moule qui définit l'identité française et c'est ça être assimilé, d'accord ? Cette question-là, elle est répétée sous la phrase qui est répétée bêtement sans jamais l'interroger : « A Rome, fais comme les Romains. » »⁶¹.*

Après s'être mis en congé de la direction du CCIF en octobre 2017, Marwan Muhammad a toutefois poursuivi son action militante en intervenant dans plusieurs événements organisés par des antennes locales du CCIF et/ou des structures idéologiquement proches du collectif :

Le 28 janvier 2018, l'ex-directeur du CCIF donnait ainsi une conférence sur le thème « *Comment répondre efficacement à l'islamophobie ?* » et tenait une séance de dédicace de son livre *Nous (aussi) sommes la Nation* à la mosquée Eyup Sultan de Vénissieux pour le compte de la CIMG (Confédération Islamique Millis Görüş), une organisation islamique turque⁶².

Le 30 mars 2018, Marwan Muhammad est l'invité d'honneur du dîner de gala annuel du CCIF⁶³.

Le 8 avril 2018, il animait une *masterclass* avec l'association strasbourgeoise Abyssinie, autour de son livre *Nous (aussi) sommes la Nation*, intitulée « *Comment répondre à l'islamophobie ?* » (voir affiche page suivante). Cet événement a par ailleurs été relayé sur la page facebook du CCIF, dont l'antenne strasbourgeoise tenait un stand sur place⁶⁴.

59 <https://youtu.be/OAUM14K8SP0?t=864>

60 *Nous aussi sommes la Nation : pourquoi il faut lutter contre l'islamophobie*, éd. La Découverte, 2017, page 144

61 https://youtu.be/C_KvDeMIMik?t=103

62 <https://www.facebook.com/MarwanMuhammadOfficiel/posts/985872918218612>

63 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/photos/gm.2079785262307488/2075808842434625/?type=3&theater>

64 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/posts/2112793572069485>



MARWAN MUHAMMAD
MASTERCLASS
à Strasbourg

COMMENT RÉPONDRE À L'ISLAMOPHOBIE

- DÉFINIR SON PARCOURS
- LUTTER CONTRE LE RACISME
- ÉTABLIR UNE ORGANISATION
- CONSTRUIRE SA STRATÉGIE PERSONNELLE

UNE DEMI-JOURNÉE D'ATELIER AUTOUR DU DERNIER OUVRAGE DE MARWAN MUHAMMAD "NOUS AUSSI SOMMES LA NATION"

DIMANCHE 8 AVRIL-14H
(Lieu communiqué aux participants)
Évènement sur réservation exclusivement sur Helloasso
Places limitées

Tarif 1 : **MasterClass 15 euros**
Tarif 2 : **MasterClass + livre dédié (prix fnac 18 euros) 28 euros**

ABYSSINIE

Le 18 avril 2018, Marwan Muhammad participait à une discussion publique co-organisée par le CCIF, l'Atelier d'histoire critique et l'association Identité Plurielle à Tourcoing autour du thème « *Actualités de la lutte contre l'islamophobie* »⁶⁵. A noter que l'association Identité Plurielle comparera le 27 juin 2019, par le biais de sa présidente Zakia Meziani, l'interdiction des burkinis dans les piscines municipales à la Shoah en réaction à un sondage du Figaro.fr à ce sujet⁶⁶.

Le 3 juin 2018, l'ancien directeur du CCIF intervenait au séminaire « *Savoir répondre au racisme et à l'islamophobie* » organisé au Luxembourg par l'Observatoire de l'Islamophobie, fondé en début d'année dans le duché⁶⁷.

Le 24 juin 2018, Marwan Muhammad animait à Paris une formation d'« *autodéfense intellectuelle* » organisée par son association FoulExpress⁶⁸, qui se présentait comme le « *niveau 2* » après la première formation qu'il avait animé le 8 avril 2017 (voir affiche page 13).

Le 9 mai 2018, Marwan Muhammad publie une tribune dans Le Monde où il annonce vouloir organiser une grande consultation des musulmans de France en vue de fonder une nouvelle instance incluant toutes les sensibilités de l'islam en France⁶⁹. Selon Marwan Muhammad, 24 000 personnes auraient participé à cette consultation en ligne entre le 9 mai et le 18 juin 2018 et plus de 2500 se seraient rendues aux consultations locales⁷⁰. Pour faire la promotion de son initiative, l'ex-directeur

65 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/posts/2126636347351874>

66 Une association «féministe» de Tourcoing compare l'interdiction du burkini à l'Holocauste, La Voix du Nord, 6 juillet 2019

67 <https://www.facebook.com/119647248851467/photos/a.143835666432625/189733631842828/?type=3>

68 <https://www.weezevent.com/formationfx2>

69 <https://consultationdesmusulmans.fr/>

70 https://twitter.com/_MarwanMuhammad/status/1008690360682532866

du CCIF a entrepris un tour de France des mosquées et des associations communautaires musulmanes⁷¹. Les résultats de la consultation ont été restitués publiquement le 30 septembre 2018⁷², débouchant sur la création de la plateforme L.E.S Musulmans, censée fédérer un grand nombre d'associations islamiques à travers la France. Cette plateforme associative compte également parmi ses membres l'ex-président et fondateur du CCIF Samy Debah, le responsable de l'antenne du CCIF des Yvelines Réda Choukour ainsi que les imams Rachid El Jay (voir page 23) et Nader Abou Anas (voir page 25), et parmi ses associations partenaires le CCIF.



Le CCIF c'est 15 ans d'une lutte sans relâche contre l'islamophobie et 15 ans d'accompagnement juridique de victimes.

15 ans d'un travail acharné pour faire respecter les droits et les libertés des musulmans.

Nous sommes fiers de vous annoncer que nous sommes désormais partenaires 🌟

Rejoignez, soutenez et faites connaître son action car

#EnsembleNousSommesPlusForts

#JeRejoinsLeCCIF

<https://youtu.be/ci6izwvjnRE>



Pour l'ancien fonctionnaire des renseignements généraux et spécialiste de l'islam en France Bernard Godard, le départ de Marwan Muhammad du CCIF et son nouvel activisme au sein de la plateforme LES Musulmans s'expliqueraient par le fait qu'il « *cherche à se positionner en tant que leader musulman. Jusqu'à présent, il était sur des sujets identitaires. Il ne s'était jamais préoccupé de l'organisation du culte. Mais les ennuis judiciaires de Tariq Ramadan ont laissé un espace béant.* »⁷³. Le politologue Haoues Seninguer estime quant à lui que par cette consultation, Marwan Muhammad « *cherche à apparaître comme le médiateur entre les acteurs publics et les musulmans ordinaires, en faisant mine de s'effacer derrière un sondage* »⁷⁴.

Citations de Marwan Muhammad :

. Dans son premier livre *FoulExpress, petit traité de déconstruction du monde financier* (éd. Sentinelles, 2009), Marwan Muhammad écrit : « *Je considère depuis ma carte d'identité française comme une carte orange, qui facilite mon passage aux frontières et réduit les délais d'attente à l'aéroport. Ni plus, ni moins. Mis à part les hommes et les femmes qui s'y trouvent et qu'elle broie chaque jour pour les défaire de ce qu'ils sont, les renvoyant au besoin s'ils ne sont pas solubles dans la nouvelle identité nationale, la France ne veut ni ne peut plus dire grand chose depuis qu'elle a craché sur sa propre devise* » (pages 123-124).

71 Grande #ConsultationsDesMusulmans : objectifs et point méthodologique, Mediapart, 21 mai 2018

72 <https://www.youtube.com/watch?v=wFle5G86sZo>

73 *L'homme qui veut résister à Macron*, L'Obs, 31 mai 2018

74 Anthony Cortes et Hadrien Mathoux, Marianne, semaine du 25 au 31 mai 2018, pages 14-17

. En janvier 2010, Marwan Muhammad est invité en tant que nouveau porte-parole du CCIF par le Parti des Indigènes de la République à une conférence sur le thème de la finance islamique. Il y tient les propos suivants : « *Pour bien comprendre, la première chose qu'il faut saisir, c'est la portée de l'islam en tant que religion. L'islam, c'est pas juste une religion qui va donner des instructions sur la façon dont un musulman va entretenir son rapport à Dieu ou son rapport à lui-même, à son identité, à sa foi... C'est une religion qui a vocation à régir toutes les sphères de la vie sociale, c'est un mode d'emploi pour l'humanité, un mode d'emploi à un groupe d'hommes à qui on a confié un certain nombre de ressources naturelles : on leur a confié la Terre, on leur a confié les forêts, les rivières, les océans... On leur a confié tout ça et on leur a dit : « Voilà votre mandat, c'est de vivre sur Terre en accord avec les principes qu'on vous donne. Et pour ça on vous a donné un mode d'emploi et ça s'appelle le Coran. Et puis on vous a donné un individu qui lui vous sert d'exemple, qui va être l'incarnation vivante du bon comportement musulman et ça c'est le Prophète, 'alayhi salât wa salâm (que la paix et la bénédiction soient sur Lui) ».* Donc vous devez vous conformer à ça et ça veut dire que, de manière intrinsèque, l'islam a une portée écologique, l'islam a une portée sociale, l'islam a une portée économique, l'islam a une portée sur tous les sujets qui régissent la vie en société. »⁷⁵.

. Le 30 avril 2011, Marwan Muhammed donne une conférence à la mosquée de Vigneux sur le thème « *Islamophobie, comment agir face à l'injustice ?* ». Il y déclare :

- « *C'est l'histoire d'un pays qui bascule chaque jour un peu plus dans l'islamophobie. Ce pays, c'est pas l'Allemagne de années 30, c'est la France des années 2010. Cette façon de nommer un culte, cette façon de nommer des croyants, cette façon de les stigmatiser et de dire qu'ils posent problème et qu'ils mettent en péril l'identité du pays, c'est exactement la manière dont on stigmatisait les Juifs au début du siècle dernier.* »⁷⁶.
- « *Allah subhânahou wa ta'âlâ (Allah qu'il soit loué et exalté) il nous dit : « vous êtes la meilleure communauté qui ait surgi sur Terre », pas la deuxième, pas une bonne communauté, la meilleure des communautés.* »⁷⁷.
- « *Ça doit coûter cher dans ce pays de salir la dignité des musulmans ! Parce que jusqu'à présent, ça coûte rien du tout et ça rapporte énormément. Et je sais pas pour vous, mais moi j'en ai marre de voir des néo-harkis me représenter à la télévision* »⁷⁸.
- « *Alors on a des problèmes avec l'islam, On a des problèmes idéologiques. On peut en parler de ces problèmes, on est O.K pour discuter de ça. Mais par exemple un problème idéologique, c'est que voilà une population qui n'a pas envie de se soumettre. Se soumettre à quoi ? Au mode de vie tel qu'il est pratiqué ici. Voilà des gens qui ont dit : « Non ! Non, ma femme ou ma fille ne sera pas un objet sexuel dans cette société ! Elle ne se mettra pas nue pour vendre du yaourt !* »⁷⁹.

. En août 2011, Marwan Muhammad donne une conférence à la mosquée d'Orly au cours de laquelle il aurait déclaré : « *L'islam est un mode de vie global. L'islam dicte la façon dont on se comporte avec nos épouses, avec nos voisins, avec l'environnement, avec nos collègues, comment on fait les affaires, comment on va à la guerre, quand est-ce qu'on se défend. (...) Qui a le droit de dire que la France dans trente ou quarante ans ne sera pas un pays musulman ? Qui a le droit ? Personne dans ce pays n'a le droit de nous enlever ça. Personne n'a le droit de nous nier cet espoir-là. De nous nier le droit d'espérer dans une société globale fidèle à l'islam. Personne n'a le droit dans ce pays de définir pour nous ce qu'est l'identité française.* ». A l'époque, la reprise de cette déclaration sur les réseaux sociaux avait rapidement entraîné la suppression de la vidéo de cette conférence sur le site internet de la Mosquée d'Orly. Cette déclaration a été ressortie au grand jour par Elisabeth Schemla dans son livre *Islam, l'épreuve française* (éd. Plon, 2013, pages 83-84).

75 https://www.youtube.com/watch?v=bjjMvpaafsM&feature=emb_logo

76 <https://youtu.be/S8cyPfehJZQ?list=PL27A07D6E3C84A51F&t=371>

77 <https://youtu.be/S8cyPfehJZQ?list=PL27A07D6E3C84A51F&t=438>

78 <https://youtu.be/zzL4AU9oUaM?list=PL27A07D6E3C84A51F&t=506>

79 <https://youtu.be/j2Lfc8ed37o?t=22>

Sur l'Antenne de RMC⁸⁰, Marwan Muhammad a nié en bloc ces propos, affirmant même n'avoir jamais donné de conférence à la mosquée d'Orly alors qu'une capture d'écran du site internet de la mosquée (voir ci-dessous) atteste pourtant qu'il s'y est bien exprimé.



. Dans une tribune intitulée « *Œuvrer pour l'islam : le prix de l'engagement* », publiée le 22 novembre 2011 sur le site communautaire ajib.fr, Marwan Muhammad écrit : « *On ne se lève pas le matin en se disant : « Tiens, aujourd'hui, si j'allais me faire une petite conférence sur l'islamophobie pour me détendre ? » Ni : « Vraiment y a rien à la télé, chérie je m'ennuie je vais aller dénoncer l'industrie du faux halal ! » Ni même : « Ah je me sens d'humeur à aller collecter de l'argent pour les miséreux du Pakistan, ça me mettra en appétit... ».* Pourtant on le fait. Parce que quelqu'un doit bien le faire. Parce qu'ordonner le bien et interdire le blâmable est une responsabilité morale qui pèse sur l'ensemble des musulmans et qu'il faut que parmi nous, des hommes et des femmes se lèvent pour essayer d'être à la hauteur d'un tel enjeu. »⁸¹.

. Post facebook en date du 11 novembre 2013 :



Marwan Muhammad

11 nov. 2013 à 21:08 • 🌐

Je ne chante pas la marseillaise et je n'ai pas de drapeau bleu blanc rouge chez moi. Vous m'excuserez, mais je n'aime pas cet hymne, appel à la violence entonné par ceux qui, sur les terres colonisées et ailleurs, ont fait couler un sang qu'ils jugeaient impur, souvent celui des innocents.

Je ne fête ni le 8 mai, ni le 11 novembre. Je ne vois aucune gloire pour la France, ni dans la première, ni dans la seconde guerre mondiale. Aidés par les alliés à sauver les meubles dans la première, capitulant et collaborant au projet nazi dans la seconde...

⁸⁰ *Les Grandes Gueules*, 24 juillet 2013

⁸¹ <https://www.ajib.fr/agir-prix-engagement/>

- Tweet posté par Marwan Muhammad peu après les attentats de janvier 2015 :



- Sur LCI le 5 avril 2016, il déclare : « *il faut dire à Manuel Valls que le chômage est islamique, ça le motiverait enfin à s'en débarrasser* ».

- Le 28 août 2016, Marwan Muhammad tient le discours suivant à la mosquée de Tremblay-en-France : « *Les musulmans et les musulmanes sont des hommes et des femmes libres. Ils n'ont besoin de la permission de personne pour savoir comment s'habiller. Ils n'ont besoin de la guidance et des ordres de personne pour savoir comment s'organiser, comment construire leurs mosquées, comment les financer, comment construire des activités éducatives, personne ! Et personne n'a de tutelle sur les musulmans ! Personne ! Et si on veut être capables d'imposer ce discours, de préserver ces libertés, de rester autonomes et libres, il faut qu'on s'en donne les moyens. Ces moyens-là, c'est aussi d'être capables de se mobiliser politiquement. (...) Etre capables de se mobiliser autour d'une cause, par une adhésion au CCIF ou par le soutien à un projet, c'est une action politique ! (...) Etre capable de mener une mobilisation en envoyant 1000 courriers, 2000 courriers, 5000 coups de fil à tel élu dont on considère que le comportement a été problématique, c'est une action politique ! (...) Plus on sera efficaces et on pèsera politiquement sur le plan citoyen, plus ce sera difficile pour des élus de nous maltraiter et de nous mettre à l'index.* »⁸².

- Le 31 octobre 2016, il déclare au journal Le Monde : « *Le discours politique s'adresse aux musulmans comme s'ils étaient à la frontière, en leur disant : « si tu veux venir en France, c'est comme ça que ça se passe. ». Sauf que nous sommes nés ici et que nous définissons l'identité française, comme n'importe qui d'autre. Cette identité n'est ni monolithique, ni figée. Pourtant, on nous nie le droit d'en faire partie. Or l'islam est une religion française, le foulard fait partie des tenues françaises et Mohammed est un prénom français.* »⁸³.

- Tweets postés en janvier 2017 :



82 <https://www.facebook.com/mosqueedetremblay.umtef/videos/1120864701339894/?t=1755>

83 Marwan Muhammad, porte-voix combatif des musulmans, Le Monde, 31 octobre 2016

. Le 27 octobre 2017, Marwan Muhammad poste puis supprime rapidement le tweet ci-dessous, écrit en réponse à un article publié le même jour par Valeurs Actuelles⁸⁴.



B) Liens avec l'islam radical

Rachid El Jay dit *Abou Houdeyfa*



Rachid Abou Houdeyfa (à droite) accueillant Marwan Muhammad pour une conférence

Né en 1980 à Brest, Rachid El Jay (qui se faisait appeler à une époque Rachid Abou Houdeyfa) – considéré par Samy Debah comme « *un personnage public de grande renommée, de grande qualité* »⁸⁵ - est un prédicateur salafiste. Il est l'imam de la mosquée Al Sunna de Brest où il a remplacé l'imam algérien Abdelkader Yahia Chérif, expulsé de France en 2004 en raison de son « *prosélytisme en faveur d'un islam radical* » et de « *ses relations actives avec la mouvance islamiste nationale et internationale en relation avec des organisations prônant des actes*

84 *États-Unis : "la discrimination contre les Blancs existe", affirme une majorité de Blancs*, Valeurs Actuelles, 27 octobre 2017

85 <https://www.youtube.com/watch?v=EjdkL65Bbsg>

terroristes »⁸⁶. Rachid El Jay anime une chaîne youtube⁸⁷ qui comptabilise plus de 130 millions de vues cumulées. Sa page facebook compte quant à elle 1,3 millions de “j’aime”.

En juillet 2012, Rachid Abou Houdeyfa met en ligne une vidéo dans laquelle on le voit accroupi au fond d'une tombe dans le carré musulman du cimetière de Brest (voir capture d'écran page suivante). Il y affirme qu'« *il ne faut pas s'accrocher à la vie d'ici bas* ». Et à « *ceux qui essaient de faire du mal aux musulmans* », il désigne la tombe où il se trouve et ajoute : « *C'est ça qui vous attend.* ». Cette vidéo a depuis été classée privée sur sa chaîne youtube⁸⁸.



Dans une vidéo postée sur son site en mai 2014, Rachid Abou Houdeyfa déclare devant un public d'enfants qu'« *écouter de la musique, c'est un grave péché. C'est écouter Sheitan, le Diable.* », « *qu'Allah n'aime pas la musique car c'est ce que le Diable aime.* » et « *que ceux qui chantent, le Prophète a dit qu'ils seront engloutis sous la terre. Ils seront transformés en singes ou en porcs.* »⁸⁹. Cette vidéo, qui ressurgira sur la toile peu après les attentats du 13 novembre 2015 et fera connaître l'imam de Brest d'un public plus large, sera rapidement supprimée par l'intéressé.

Rachid Abou Houdeyfa a aussi déclaré lors d'un prêche filmé :

« *Et où est ton hijab quand tu sors en disant : « Ici, moi j'ai de la pudeur. » ? Où est ton hijab ? Comment une femme peut dire : « Moi, je suis une femme qui a beaucoup de pudeur » alors qu'elle sort de chez elle sans son hijab ? Le hijab, c'est la pudeur de la femme et sans pudeur, la femme n'a pas d'honneur. Et si la femme sort sans honneur, qu'elle ne s'étonne pas que les gens, que les frères, que les personnes qui font partie même des hommes, que ça soit des musulmans ou des non-musulmans, abusent de cette femme-là et la négligent et l'utilisent comme un objet.* »⁹⁰.

Marwan Muhammad s'est rendu à la mosquée Sunna de Brest en août 2013 pour y donner une conférence sur le thème de l'islamophobie aux côtés de Rachid Abou Houdeyfa⁹¹ et le CCIF a accueilli l'imam de Brest à son dîner de gala annuel en mai 2014 ; dîner au cours duquel ce dernier a

86 *Un imam expulsé après avoir appelé au djihad*, le Nouvel Observateur, 16 avril 2004

87 <https://www.youtube.com/user/alwassat29200>

88 <https://www.youtube.com/watch?v=V7vb-IMRkIo>

89 <https://www.letelegramme.fr/local/editions/BR/brest-pour-un-imam-la-musique-est-creature-du-diable-24-09-2015-10786846.php>

90 <https://www.youtube.com/watch?v=17cvlbCr4nQ>

91 <https://www.youtube.com/watch?v=5ZvE21TcMQA>

apporté un soutien explicite à l'action du collectif⁹². Par ailleurs, le CCIF s'est mobilisé en faveur de Rachid Abou Houdeyfa quand il a été perquisitionné dans le cadre de l'état d'urgence le 20 novembre 2016⁹³.

Nader Abou Anas



Nader Abou Anas est imam et conférencier à la mosquée Al Imane du Bourget et président de l'association D'CLIC, créée en 2010 à Bobigny, qui se présente comme une structure de formation religieuse et d'entraide communautaire. Il y enseigne la théologie islamique et l'arabe. Il se présente comme un « *demandeur de science* » (*talib 'ilm*) - comprendre science religieuse - s'adonnant à la prédication de l'islam (*da'wah*). Nader Abou Anas considère Hassan Bounamcha (voir page 31) comme son mentor⁹⁴. Il a fondé en 2007 le site <http://dourous.net/> qui regroupe notamment ses conférences, disponibles principalement sous forme de podcasts et présentées comme des *dars* (leçon). Les pages facebook de Nader Abou Anas et Dourous comptabilisent respectivement 230 000 et 130 000 j'aime.

Dourous.net met notamment en ligne l'ouvrage *Les 40 hadîth* du jurisconsulte syrien An Nawâwî⁹⁵ qui comporte :

Un hadîth intitulé « *l'inviolabilité du sang du musulman* » : « *Ibn Mas'ud* (un des compagnons du prophète Muhammad) - *qu'Allâh l'agrée* - a dit : « **L'Envoyé d'Allah - *sallâ I-Lahû 'aleyhi wa sallam* - a dit : « **Le sang du musulman est interdit, sauf en trois cas : le marié qui commet l'adultère, l'auteur d'un homicide volontairement, et le renégat qui délaisse la communauté** ». »⁹⁶ (en gras dans le texte)**

Un hadîth intitulé « *Le caractère sacré du musulman* » : « *D'après Ibn 'Omar -qu'Allâh l'agrée-, l'Envoyé d'Allah - -sallâ I-Lahû 'aleyhi wa sallam- a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent que nul n'est en droit d'être adoré qu'Allah et que*

92 <https://www.youtube.com/watch?v=15BTVSiiQVI>

93 <http://www.islamophobie.net/2015/12/03/rachid-abou-houdeyfa-limam-de-la-mosquee-de-brest-cible-de-letat-durgence/>

94 <http://dourous.net/qui-est-nader-abou-anas/>

95 <https://fr.wikipedia.org/wiki/Al-Nawawi>

96 <https://dourous.net/hadith/?hadith=14>

Muhammad est l'Envoyé d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-, qu'ils accomplissent la prière, qu'ils s'acquittent l'aumône l égale. S'ils font cela, ils auront préservé vis-à-vis de moi et leur sang et leurs biens sauf ce que l'Islam permet d'en prélever légalement. Quant à leur compte, c'est Allah le Très-Haut qui se charge de le dresser. »⁹⁷.

Le 15 août 2018, Nader Abou Anas rend hommage sur sa page facebook au cheikh algérien Abou Bakr Al Djazaïrî, auteur de *La voie du musulman*⁹⁸, ouvrage de référence dans les milieux salafistes où Al Djazaïrî, prône la soumission des femmes à leurs maris, la haine des infidèles. Il y définit le *jihâd* armé comme une obligation et glorifie les martyrs⁹⁹.

Le 17 juin 2019, Nader Abou Anas rend hommage sur sa page facebook à Mohamed Morsi, ancien président égyptien, membre du Parti de la Liberté et de la Justice, une formation politique vitrine des Frères Musulmans en Égypte¹⁰⁰.

Citations de Nader Abou Anas :

. Sur la domination de l'homme sur la femme :

« Les hommes ont autorité sur les femmes en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Ensuite, les femmes vertueuses sont obéissantes à leur mari. Voilà la femme vertueuse, c'est celle qui obéit à son mari. Ce n'est pas ma parole, c'est la parole d'Allah - subhânahou wa ta'âlâ (Allah qu'Il soit loué et exalté). »¹⁰¹

« Le Prophète – 'alayhi salât wa salâm (que la paix et la bénédiction soient sur Lui) -, dans le hadith qui est rapporté par l'imam At-Tirmidhî, Il a dit : « Si j'avais ordonné à la femme de se prosterner pour un autre qu'Allah, je lui aurais ordonné de se prosterner pour son mari. ». C'est pour te montrer l'importance et la place qu'a le mari en islam ! »¹⁰²

« La femme, à la base, n'a pas à être toute la journée dans la rue. Sa place, à la base, Allah - subhânahou wa ta'âlâ - l'a fixée dans le Coran, Il a dit : « Restez dans vos demeures », ça c'est la base (...). La femme, elle ne sort de chez elle que par la permission de son mahram (tuteur, c'est-à-dire mari ou en son absence un autre mâle de la famille), de son mari. »¹⁰³

« Le soir, il a un besoin, il a une envie et elle lui dit « non », elle ment en disant « je suis fatiguée, je peux pas, je suis ci, je suis cela... » et l'homme, il craque ! (...) Et bien qu'elle sache que les anges la maudissent toute la nuit dans le cas où elle se refuse à son mari sans raison valable, et ce n'est pas ma parole, c'est la parole du Prophète - 'alayhi salât wa salâm. »¹⁰⁴

« Qu'elle préserve son honneur ! Le mari, il est sorti. Elle prend le téléphone, elle dit : “ Allo Zoubida? Devine ce qu'il m'a fait ! ”. Elle commence à lui dire : “ Tu sais quoi ? Il m'a haggar (frappé, humilier), il m'a ci, il m'a ça ! “ Elle salit son honneur ! Ya oukthi (ô ma soeur), même si c'est vrai, préserve l'honneur de ton mari ! Et n'oublie pas que le Prophète a dit : “ Celui qui préserve l'honneur de son frère, Allah le préservera du feu de l'Enfer “». ¹⁰⁵

97 <https://dourous.net/hadith/?hadith=8>

98 <http://www.islamicbook.ws/french/french-31.pdf>

99 <http://www.economiematin.fr/news-voie-musulman-livre-djihadistes-attentats-daech-salafistes>

100 <https://www.facebook.com/ww.dourous.net/posts/2751249171614216>

101 <https://youtu.be/IJXbfHxBNQc?t=359>

102 <https://youtu.be/IJXbfHxBNQc?t=418>

103 <https://youtu.be/IJXbfHxBNQc?t=623>

104 <https://youtu.be/IJXbfHxBNQc?t=756>

105 <https://youtu.be/IJXbfHxBNQc?t=927>

. Sur la tenue qui doit être portée par les femme :

« Ma sœur ! Toi qui m'entends, toi qui as beaucoup de qualités mais qui as un problème au niveau de la tenue vestimentaire et qui le sais ou qui ne le sais pas, qui le fais inconsciemment. Toi qui t'habilles serré, toi qui ne portes pas encore le hijab, toi qui t'habilles avec des vêtements transparents, toi qui t'habilles trop court, toi qui mets trop de maquillage, toi qui as un beau piercing dans le nez, toi qui mets du rouge à lèvres visible à trois kilomètres...Ma sœur ! Toi qui, avant de sortir, tu mets les cheveux dans le moulinex et tu nous fais un super brushing. Ma sœur ! Toi qui m'écoutes. Écoute comment la musulmane doit s'habiller en islam ! »¹⁰⁶

« Allah subhânahou wa ta'âla a ordonné au Prophète 'alayhi salât wa sallâm de faire porter à ses épouses, mais pas simplement à ses épouses et là on va le voir, le hijab. Le hijab, Allah subhânahou wa ta'âla l'a dit au Prophète : « Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de ramener sur elles leur grand voile. ». (...) Oui ! Le voile c'était dans le Coran ! Écoute avec moi ! Sourate Al-Ahzab, sourate 33, verset 59 ! »¹⁰⁷

« (Citant la sourate 24 An-Nour, verset 31) Allah, Il dit : « Et dit aux croyantes de baisser leur regard, de garder leur chasteté et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît - Certains savants ont dit : « Donc c'est le visage et les mains. » - et qu'elles rabattent leur voile sur leur poitrine. ». (...) Lorsque les femmes, à l'époque du Prophète 'alayhi salât wa sallâm, ont entendu la révélation de ce verset, elles ont toutes porté le hijab le lendemain, elles ont exécuté l'ordre d'Allah ! Elles n'ont pas négocié, elles n'ont pas dit « Oui mais » comme aujourd'hui ! ». Donc premièrement, ma sœur, sache que tu dois porter le hijab. »¹⁰⁸

« Mais le hijab n'est pas simplement le tissu que tu mets sur la tête car certaines de nos sœurs – qu'Allah subhânahou wa tâ'ala les guide et leur facilite de porter le vêtement des femmes du Prophète 'alayhi salât wa sallâm et des Compagnons – certaines sœurs pensent qu'il suffit juste de ça et avec ça : jean moulant, talons aiguilles, tunique super serrée, parfumée tu la sens de la gare du Bourget, etc. Non ! Pareil, le hijab faut que tu saches ma sœur, en islam que c'est l'ensemble du vêtement et qu'il doit être ample, pourquoi ? Pour pas décrire tes formes. Pourquoi ? Pour pas attirer les hommes. Pourquoi ? Pour pas finir sous les mains d'un loup... »¹⁰⁹

« Abou Moussâ Al Achari (un des compagnons du Prophète) - radhia Allâhou 'anhou (qu'Allah l'agrée) a dit que le Prophète 'alayhi salât wa sallâm a dit : « Toute femme qui se parfume puis passe près de gens pour qu'ils sentent son odeur est fornicatrice . » »¹¹⁰

. Sur la musique :

« Aujourd'hui, on trouve la musique partout, on est obligé de l'entendre dans tous les lieux, chez nous, chez les voisins, au travail, dans les centres commerciaux, dans les taxiphones, dans les gares, les marchés, dans les rues, on voit des gens dans leur voiture, ils mettent le son à fond, dans leur maison pareil, et ils ouvrent bien la fenêtre pour que les voisins entendent. Parfois dans les transports, on a des gens qui rentrent avec des guitares ou des instruments de musique et commencent à chanter. Et malheureusement, il est très difficile aujourd'hui de s'en préserver tellement elle s'est propagée. Ce dégat, qui est la musique s'est propagé même chez nos frères et soeurs qui pratiquent leur Religion sérieusement.(...) La musique, qui est la voix de Satan comme on va le voir, a pris de l'importance et s'est propagé même chez les musulmans. »¹¹¹.

106 <https://youtu.be/-43Dgy0U0-s?t=129>

107 <https://youtu.be/-43Dgy0U0-s?t=374>

108 <https://youtu.be/-43Dgy0U0-s?t=536>

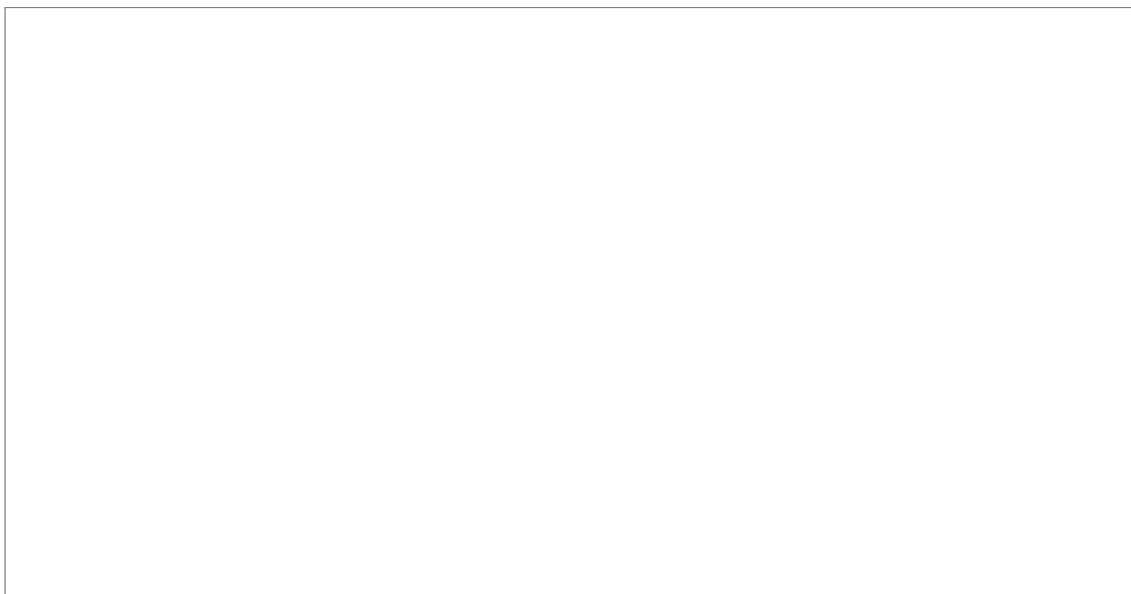
109 <https://youtu.be/-43Dgy0U0-s?t=721>

110 <https://youtu.be/-43Dgy0U0-s?t=996>

111 <http://dourous.net/audio/les-peches-et-les-dangers/> podcast 33 La musique

« Allah l'a enseigné au Prophète. Comprenez que vers la fin des temps, les chanteurs, s'ils ne se repentent pas, ils seront transformés en singes et en porcs ! Cela fait partie du monde de l'invisible et il est de notre devoir d'y croire ! »¹¹².

En décembre 2013, Marwan Muhammad s'est rendu à la mosquée Al Imane du Bourget sur invitation de Nader Abou Anas (à gauche sur la photo page précédente) pour y donner une conférence sur le thème de l'islamophobie¹¹³. A l'instar de l'imam Abou Houdeyfa, qu'il connaît, Nader Abou Anas a été invité au dîner de gala annuel du CCIF en mai 2014¹¹⁴.



Nader Abou Anas (à gauche) en compagnie de Rachid Abou Houdeyfa

112 <https://www.dailymotion.com/video/xrmm6x>

113 https://www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=AMRpTkZC7p8

114 <http://www.islamophobie.net/articles/2014/05/26/diner-ccif-2014-marwan-muhammad/>

Amine Nejdi



Né en 1968 au Maroc, Amine Nejdi est l'imam de la grande mosquée Assalâm de Tomblaine-Nancy. Il anime aussi le site internet de la mosquée <http://al-wassat.com>. Sur ce site, Amine Nejdi expose des lois islamiques extraites directement du Coran et des hadiths et les punitions encourues par ceux qui les transgresseraient. On y trouve notamment un article intitulé « *Décrets sur l'enfant de la fornication* » où est détaillé le sort des hommes et femmes reconnus coupables d'adultère :

« – L'un relatif à la vierge :

« *Administrez à la femme et à l'homme coupables de fornication cent coups de fouet chacun. Le respect de la loi de Dieu exige que vous n'ayez aucune pitié pour eux, si vous croyez en Dieu et au Jugement dernier. Ce châtimeut devra être exécuté en présence d'un groupe de croyants* », s.24 An-Noûr (La Lumière), v.2.

– L'autre relatif à la non-vierge :

« *Lapidez l'homme âgé et la femme âgée coupables d'adultère.* »

Ce verset fut abrogé dans son écriture, mais maintenu dans son application. Le Prophète dit :

« *Il n'est licite de condamner à mort un musulman que pour trois choses : s'il commet l'adultère, s'il tue une âme humaine et s'il apostasie et quitte le groupe* », (rapporté par Al-Boukhârî).

Il ajoute : « *Parmi les signes de la fin des temps : la généralisation de l'ignorance, la rareté du savoir et la généralisation de la fornication.* »

'Abdoullâh Ibnou Mas'ôud dit : « *Lorsque la fornication et l'usure se répandent dans une cité, Allâh ordonne de l'anéantir.* » »¹¹⁵.

Dans un autre article du site intitulé « *Le jihâd sous toutes ses formes* », Amine Nejdi expose les conditions de recours au *jihâd* armé pour les musulmans :

« En temps normal, le *jihâd* est une obligation pour la communauté dans son ensemble (*fard kifâ'yy*). Si un groupe de musulmans se charge d'accomplir l'effort de guerre et que leur force suffit pour repousser l'ennemi, il n'incombe aucunement au reste de la communauté de s'y astreindre.

En revanche, certaines situations bien précises obligent chaque musulman, homme ou femme, jeune ou plus âgé, à accomplir le *jihâd* du combat :

1) lorsque celui-ci est prononcé par le gouverneur des musulmans. Ce chef doit bien entendu être une personne juste, dont la décision de mener le *jihâd* est soutenue par des illustres savants et des spécialistes militaires qui ont pris soin d'étudier rigoureusement la situation avant d'émettre la *fatwa* ;

115 <http://al-wassat.com/decrets-sur-lenfant-de-la-fornication-2/>

2) lorsqu'un ennemi attaque un pays musulman dans le but de le détruire, le coloniser, le spolier de ses richesses ou d'anéantir l'Islam en son sein ;

3) lorsque les musulmans sont prêts à combattre face aux rangs ennemis. Les soldats musulmans ne sont pas autorisés à quitter leur position tant que le combat persiste, sauf si la stratégie de guerre exige que les combattants reculent. Il s'agit par exemple de la tactique qu'a mise au point le grand stratège Khâlid Ibnou-I-Walîd lors de la bataille de Mo'ta : constatant la faiblesse numérique et l'épuisement des musulmans face aux Byzantins, il décida de rentrer à Médine, où il fut critiqué pour un tel choix. Le Prophète approuva néanmoins cette décision qui épargna le sang des musulmans. Allâh confirme cette possibilité dans le Coran : « *Ô vous qui croyez ! Quand vous rencontrez l'armée des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos. Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos – à moins que ce soit par tactique de combat ou pour rallier un autre groupe –, celui-là encourt la colère de Dieu et son refuge sera l'enfer. Et quelle mauvaise destination !* », s.8 *Al-Anfâl* (Le Butin), v.15-16.

En outre, le Prophète a précisé que le fait de désertir au cours du combat comptait parmi les sept péchés capitaux qui plongent l'être humain dans les abîmes de l'enfer ;

4) lorsque le musulman est une des rares personnes à maîtriser un savoir-faire stratégique ou des connaissances spécifiques à l'utilisation des armes, il lui incombe donc de se lancer dans la lutte pour prêter main forte à ses coreligionnaires.

Il est impératif pour le musulman sincère d'être animé par l'intention de défendre l'Islam contre toute agression, même si cela doit passer par une lutte armée qui risque de lui coûter la vie. Sa récompense auprès de Dieu sera alors à la hauteur de son sacrifice. Dieu énonce : « *Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allâh sont morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allâh leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés. Ils sont ravis d'un bienfait d'Allâh et d'une faveur, et du fait qu'Allâh ne laisse pas perdre la récompense des croyants.* », s.3 *Âli-'Imrâne* (La Famille de 'Imrâne), v.169-171. »¹¹⁶.

Le 17 septembre 2015, le CCIF, représenté par son président de l'époque Samy Debah, a signé une convention de partenariat avec le Conseil Régional du Culte Musulman de Lorraine, représenté par Amine Nejdî (voir capture d'écran ci-dessous).



116 <http://al-wassat.com/le-jihad-sous-toutes-ses-formes/>

Hassan Bounamcha



Hassan Bounamcha est l'imam de la mosquée d'Aubervilliers. Surnommé aussi '*ammi Hassan* (oncle Hassan) en raison de son âge avancé et réputé pour son charisme, il est souvent convié à tenir des prêches dans d'autres mosquées de France (Toulouse, Lyon, Aulnay, etc...) ; prêches largement relayés par des sites communautaires musulmans. La majeure partie de ses prêches sont en ligne sur le site <http://www.hassanats.com/> de même qu'un agenda de ses interventions et des témoignages de convertis. A noter que Nader Abou Anas – dont nous avons parlé plus haut – a été convié à plusieurs reprises par l'imam Bounamcha, qu'il considère comme son mentor, à la mosquée d'Aubervilliers.

En août 2007, Hassan Bounamcha a tenu les propos suivants sur la société française lors d'un prêche à la grande mosquée de Lyon¹¹⁷ :

*« Pourquoi tu acceptes ces choses-là en France et que tu ne les acceptes pas au Maroc, en Tunisie, en Algérie ? Parce que justement la société dans laquelle tu vas vivre est beaucoup plus préservée, protectrice, est beaucoup plus, je dirais, pieuse. Au niveau de quoi ? De la vision des choses. **En France, le vice, c'est quelque chose qui est, vous savez, une nature humaine, qui est facilitée par les médias, (...) je le pense de tout mon cœur, comment voulez-vous vivre dans une société comme ça ?** Quand vous sortez dans la rue, vous voyez tout ce que vous voyez sur les panneaux publicitaires, quand vous regardez la télévision et que vous voyez tout ce que voyez dans la publicité ? Pour vendre du beurre, une mobylette, un micro-ondes, ils mettent une femme nue ! (...) Le vice que vous vivez ici en France, il est obligé d'être présent car malheureusement certaines personnes sont inconscientes du mal qu'il y a. Et quand on regarde il y a quinze ans, uniquement quinze ans, en France il y avait dans la structure scolaire des écoles de filles et des écoles de garçons, c'était pas mélangé. (...) La France avait une certaine pudeur, certaines valeurs. Avec cette pudeur, ils avaient la censure, tu ne pouvais pas passer n'importe quoi à la télévision. (...) Ils censuraient des choses qui, si tu les voyais maintenant, te feraient dire que c'étaient des bonnes sœurs ! Même les bonnes sœurs maintenant elles roulent en décapotable ! (...) Mes soeurs et mes frères, la pudeur, elle est innée en nous, c'est un cadeau qu'Allah a donné à tout le monde, c'est une nature humaine. Comment je suis ? Dans quelle position je suis quand cette femme, avec son mari, se montre devant mes parents en short ? Ma mère me dit (en arabe) « Mon fils, qu'est ce que c'est que ça ? ». Qu'est ce que tu vas lui dire ? Chez nous, c'est une honte mais chez eux c'est normal. Quand on aime la pudeur, on voit que c'est pas normal. Vous savez le vice, c'est quelque chose qui est inné en nous car notre nafs (âme), elle aime tout ce qui est décadent. (...) Mais quand on est pieux, on va raisonner*

117 http://www.dailymotion.com/video/xrxc_la-jeunesse-entre-vice-et-vertu_news à partir de 4:54

différemment de tous les autres. (...) Tu mets ton foulard pour te couvrir les cheveux, c'est ostentatoire ! 36 15 ULLA qui est comme vous voyez dans la rue, elle n'est pas ostentatoire ! (...) Et ma femme, ma fille, ma soeur, qui est bien habillée, couverte, c'est ostentatoire ? (...)

L'ennemi, c'est le Shaitan (Satan), le Diable, qui embellit les choses. Vous avez vu certaines personnes qui s'habillent d'une façon excentrique, attirante... Comment elles marchent dans la rue ? Vous avez vu comment elles marchent ? D'un côté, puis de l'autre côté... Vous avez vu, oui ou non ? Est-ce que c'est une démarche normale ? Ce n'est pas une démarche normale, ce n'est pas une façon pieuse de marcher. Le Shaitan, quand une femme sort de chez elle, il l'attend devant la porte avec un ange. Si elle sort d'une façon pieuse, c'est l'ange qui ira avec elle (...) mais si elle sort d'une façon décadente, et bien c'est Shaitan qui vient, et il habite où ? Les parties intimes, son derrière.

Vous savez le vice, mes frères et mes soeurs, c'est quelque chose qui est embelli par Shaitan, jusqu'au point où ils lui ont donné des noms différents. Ils lui ont donné des noms qui paraissent anodins : quand une fille, elle sort avec un garçon, ça veut dire quoi, « sortir » ? Qu'est-ce qu'ils veulent dire ? Est-ce que c'est le vrai « sortir » ou bien est-ce que c'est un autre « sortir » ? Le mot « sortir » par lui-même, ça fait pas peur. (...) Mais le mot « sortir » ça veut dire qu'ils commettent l'adultère. (...) Shaitan embellit ça. Après il y a le fait de boire. Boire de l'alcool, c'est quelque chose de bien ou de pas bien ? C'est un vice. Mais Shaitan il ne le rend pas un vice, il dit : « Viens, on va boire l'apéro ». C'est quoi l'apéro ? avec des amuse-gueules ! Est-ce que ça fait peur ou pas peur, « sortir » ?, « apéro », amuse-gueule » ? Non, ça fait pas peur, car c'est embelli par le Diable. Pour eux, c'est normal, il va acheter de l'alcool, pour perdre sa raison, pour être fou, pour ne plus pouvoir gérer ses sens, est-ce que c'est normal ? Pour eux, c'est normal, et si tu n'es pas comme eux, tu es un intégriste ! Déjà, pourquoi tu couvres tes cheveux ? (...) Ces gens-là sont gênés, ils voient le vice comme quelque chose de normal et le normal comme de l'anormal. (...) A 18 ans, si une fille n'a pas de copain, ils l'emmènent chez le psy. C'est normal ? Non, ce n'est pas normal.

Le problème, c'est que nous les Musulmans, on commence à raisonner comme eux, parce que l'on s'est éloigné d'Allah, ceux qui oublient Allah sont les vrais dévergondés, les vrais pervers. (...) Vous avez vu le séisme qu'il y a eu dans les années 80 à San Francisco ? C'est la ville dans les années 80 où il y avait 3 millions de gays, un tiers de la Tunisie ! Allah a envoyé un châtement spécial : un tremblement de terre qui a fait en quelques secondes des milliers de morts. ».

Il a explicitement approuvé le mariage forcé lors d'un prêche tenu en septembre 2013 à la Grande mosquée de Boulogne-Billancourt¹¹⁸ :

« Avant que tu existes, Allah, Il t'a déjà créé ton époux ou ton épouse. (...) Donc la priorité des priorités, c'est de satisfaire Allah en passant par la satisfaction de tes parents. Si ton père et ta mère disent non, alors tu ne l'épouses pas. « Ah oui ? Mais pourtant, je suis amoureuse ! » Tu as beugué parce que tu es tombée amoureuse ou tu es tombé amoureux avant d'avoir l'agrément de qui ? D'Allah ! Parce que tu n'as pas le droit de tomber amoureux ou amoureuse. L'amour, il vient avant ou après ? ».

Le 11 mai 2013, Hassan Bounamcha invite ses fidèles à assister au dîner de gala du CCIF, auquel il sera présent, affirmant que « c'est une obligation de soutenir le CCIF car ça fait partie de notre dogme de soutenir toute action qui protège notre religion. Participez à toute action qui pourrait aider le CCIF. »¹¹⁹.

118 <https://youtu.be/oJVB7dnjc3s?t=256>

119 <https://www.youtube.com/watch?v=-3zINgYTcQo>

Hassan Iquioussen



Né en 1963 à Denain, Hassan Iquioussen est un imam et un conférencier membre des Musulmans de France (ex-UOIF), organisation dont il a cofondé et présidé la branche jeunesse, Jeunes Musulmans de France. Très influencé par les prédicateurs frères musulmans égyptiens Saïd Qutb et Abdelhamid Kichk, Hassan Iquioussen sera abord chargé de la prédication à la mosquée de Lille-sud avant d'officier pendant longtemps à la mosquée d'Escaudain, où son fils Othmane Iquioussen lui succédera. Il est actuellement l'imam de la mosquée de Raismes. Actif depuis une trentaine d'années, ses prêches et conférences ont été très suivis bien avant que Tariq Ramadan n'acquière sa renommée en France. Sa chaîne youtube compte 155 000 abonnés et sa page facebook 40 000 j'aime.

En avril 2003, Hassan Iquioussen donne une conférence intitulée « *La Palestine, histoire d'une injustice* », qui sera diffusée sous forme de cassettes par les éditions Tawhid, proche des frères Tariq et Hani Ramadan. Il y tient les propos suivants sur les Juifs : « *Ils avaient besoin de beaucoup de prophètes car ils oubliaient souvent, ils étaient ingrats. (...) C'est un peuple qui nécessite d'être rappelé à l'ordre vingt-quatre heures sur vingt-quatre.* »¹²⁰.

Dans cette même conférence, Hassan Iquioussen fait porter aux Juifs :

- la responsabilité de l'émergence du chiisme : « *Et les Juifs ne cesseront de comploter contre l'islam et les musulmans. D'ailleurs, le premier schisme qu'il y a eu en islam, la première scission, la première dispute qu'il y a eu entre musulmans, la première fitna (sédition religieuse), vous savez elle est due à qui ? Elle est due à un homme qui s'appelle Abdullâh Ibn Saba' al Yahudi (le Juif), un Juif yéménite converti à l'islam hypocritement et qui de l'intérieur va tout faire pour détruire l'islam et il va créer une secte qui s'appelle la Sabahiya, qui vont faire beaucoup de tort aux musulmans et beaucoup de dégâts dans la communauté musulmane.* »¹²¹

- la responsabilité de la naissance du kémalisme en Turquie : « *Ils ont suscité une révolte, une révolution en Turquie : le mouvement des Jeunes Turcs qui a à sa tête Mustapha Kemal Atatürk – « Atatürk » veut dire « le père des Turcs » - et d'après certains historiens, Mustapha Kemal Atatürk était juif, (...) car en Turquie il y avait des Juifs qui se sont convertis à l'islam hypocritement pour*

120 <https://youtu.be/SrEFAbwb-b4?t=371>

121 <https://youtu.be/SrEFAbwb-b4?t=1664>

*pouvoir accéder aux postes les plus importants et détruire l'islam et les musulmans de l'intérieur. »*¹²².

Hassan Iquioussen considère également qu'il existe une complicité historique entre nazisme et sionisme : *« Après la (première) guerre mondiale, les Juifs redoublent de méchanceté et qu'est-ce qu'ils font en Europe ? Ce que je vais vous dire va vous choquer mais c'est les textes aujourd'hui qui le disent, c'est qu'ils vont être de connivence avec Hitler. Les sionistes, ils vont tenir avec Hitler, pourquoi ? Pour pousser les Juifs à quitter l'Allemagne parce que les Juifs allemands ne voulaient pas quitter l'Allemagne. Pourquoi ils vont quitter l'Allemagne ? C'est leur pays, ils sont là depuis mille ans, ils sont chez eux, ils ont leurs biens. Qu'est-ce qu'ils vont aller faire dans une terre qu'ils ne connaissent pas où il faut tout recommencer à zéro ? Donc les Juifs ne voulaient pas quitter la France, l'Angleterre, l'Allemagne alors les sionistes ont dit il y a qu'une manière, vous savez comment ? Il faut qu'il y ait en Europe quelqu'un qui fait du mal aux Juifs pour dire aux Juifs : « Sauvez-vous sinon regardez ce qui va vous arriver. Les Européens vous détestent, ils ne vous aiment pas. » »*¹²³.

Le 24 mars 2014, Hassan Iquioussen poste sur sa chaîne youtube un prêche consacré à l'apostasie dans l'islam lors duquel il déclare : *« Nous avons le devoir de quoi ? De préserver la communauté de ce poison qui est l'hypocrisie, l'hypocrisie qui a pour objectif... En fait, c'est une cinquième colonne ! Non, vous savez qu'est-ce que c'est ? Ce sont des traîtres ! Ce sont des collabos ! Et chez nous en France, un traître, un collabo, on lui met douze balles dans...dans la tête ! Peloton d'exécution ! »*¹²⁴.

En août 2015, Hassan Iquioussen a donné une conférence à la gloire de Hassan El Banna, fondateur de la société des Frères Musulmans, intitulée *« Hassan el Banna : une vie, un engagement... »*¹²⁵

Dans une vidéo postée sur sa chaîne youtube le 3 septembre 2016, Hassan Iquioussen déclare : *« Alors au lieu de parler des vrais problèmes de la société, notamment le chômage, la précarité, on crée des faux problèmes : le burkini, maintenant l'islam radical et politique, et peut-être demain encore des attentats. Et on va surfer sur la vague du terrorisme islamiste. Et pourquoi cela ? C'est parce que nous ne voulons pas en tant que citoyens musulmans assumer notre responsabilité et dire « Ça suffit ! Vous ne resterez pas dans l'impunité ! ». Heureusement qu'il y a le CCIF qui fait un très bon travail. »*¹²⁶.

Le 7 octobre 2012, Hassan Iquioussen est invité avec le CCIF par l'association communautaire Vivre sa foi en France à une conférence à Montreuil¹²⁷.

Le 9 février 2013, Hassan Iquioussen est invité par l'antenne du CCIF du Maine-et-Loire à Trélazé à une table ronde sur le thème *« L'islamophobie décomplexée : quel impact sur notre société ? »* en compagnie du militant associatif Sofiane Meziani et de Marwan Muhammad, alors porte-parole du collectif¹²⁸.

Le 26 novembre 2017, Marwan Muhammad participe en compagnie de Hassan Iquioussen à la sixième *Rencontre des musulmans de l'est* au parc des expositions de Mulhouse¹²⁹.

122 <https://youtu.be/SrEFAbwb-b4?t=2418>

123 <https://youtu.be/SrEFAbwb-b4?t=2928>

124 <https://youtu.be/A5iPgXwYZ50?t=266>

125 <https://www.youtube.com/watch?v=KoB4gWEWxDw>

126 <https://youtu.be/3hFKzaavc-c?t=370>

127 http://www.pageshalal.fr/agenda/vivre_sa_foi_en_france_deuxieme_conference_de_l_annee_avec_hassan_iquiouss_en_et_le_ccif-fr-3523.html

128 <http://www.jamaa.fr/wp-content/uploads/2013/02/Table-Ronde.jpg>

129 <http://www.ccifc.net/rencontre-musulmans-de-lest-rame-2017/>

Adrien Guihal



Né en 1985 à Paris, connu aussi sous le nom d'Abû Oussâma al-Faransi (le Français), Adrien Guihal se convertit à l'islam en 2002. Entre 2004 et 2007, il se rend à plusieurs reprises en Arabie Saoudite pour des pèlerinages et en Egypte pour étudier l'arabe et la théologie islamique. Il y fera la connaissance de Fabien Clain, autre djihadiste bien connu des services de renseignements français. Adrien Guihal est repéré à cette époque par la sous-direction anti-terroriste pour sa proximité avec Fabien Clain et son rôle d'administrateur et d'« émir » du forum internet islamiste *Ansar al-Haqq*, qui contenait de « *nombreuses revendications d'attentats émanant de diverses organisations terroristes et prônant le jihâd* » ainsi que des textes incitant « *à combattre ou encore à soutenir l'action conduite par Oussâma Ben Laden* »¹³⁰.

Arrêté en décembre 2008 pour avoir planifié un attentat contre le siège de la DCRI, Adrien Guihal est condamné à 4 ans de prison dont un an avec sursis. Libéré en juin 2012, il fréquente les milieux islamistes du Val d'Oise et prend la co-gérance d'un garage à Pierrefite-sur-Seine en Seine-Saint-Denis¹³¹

En 2013, Adrien Guihal s'investit dans l'association salafiste Anâ Muslim (“Je suis musulman”), basée à Chelles en Seine et Marne, et en devient l'une des figures. Anâ Muslim se présentait sur son site internet de l'époque comme « *une structure associative islamique francophone promouvant la restauration de l'esprit, du dogme et de l'identité musulmane ainsi que sa protection pour le musulman vivant en Occident et en France plus particulièrement.* ». Dans son manifeste, l'association affirmait que « *la présence des musulmans en France en particulier et dans le monde occidental est le résultat du déclin de la civilisation islamique* » ou encore que « *Le musulman* » était « *devenu le jouet des puissances étrangères occidentales* », qui sèment « *les graines de la déviation, de l'aliénation, de la dépravation, de l'ignorance et de l'incrédulité* ». En mars 2014, Anâ Muslim appelle les Français musulmans à boycotter les élections municipales à venir, considérant le vote comme une pratique contraire à l'islam¹³².

130 *Ansar el-Haqq, un forum islamiste dans le viseur de la justice*, Libération.fr, 3 juillet 2018

131 *Adrien Guihal, l'autre voix française de l'Etat islamique*, lejdd.fr, 3 octobre 2016

132 <https://www.cfcv.tv/2014/03/24/preserve-ta-foi-ne-vote-pas/>



Affiche mise en ligne sur le site web d'Anâ muslim pour sa campagne de boycott des élections municipales

Le 28 mai 2014, le ministère des Finances et des Comptes Publics prend un arrêté en vertu de l'article 562-1 du code monétaire et financier gelant les avoirs d'Anâ Muslim, dont il considère qu'elle « *diffuse et laisse diffuser sur son site internet des messages favorisant le, et incitant au, terrorisme* »¹³³. Anâ Muslim s'est dissoute le 15 juin 2014¹³⁴.

En février 2015, Adrien Guihal rejoint Daesh en Syrie en compagnie de ses employés et de Fabien Clain. Il oeuvre dans les canaux francophones des médias de Daesh, tel que le bulletin de la radio Al-Bayan. Adrien Guihal a été formellement identifié par la DGSJ comme la voix française des revendications par Daesh de l'assassinat d'un couple de policiers à Magnanville le 13 juin 2016 et de l'attentat de Nice le 14 juillet 2016. Le 24 mai 2018, les forces kurdes du FDS ont annoncé avoir capturé Adrien Guihal près de Deir-Ez-Zor en Syrie¹³⁵. En août 2019, Jean-Charles Brisard, président du Centre d'analyse du terrorisme, déclare que les FDS seraient prêtes à remettre Adrien Guihal à la France¹³⁶.

Au moment où Anâ Muslim voyait ses avoirs gelés par le gouvernement français, le CCIF et Marwan Muhammad ont soutenu l'association, Marwan Muhammad publiant le message suivant sur sa page facebook le 4 juin 2014 :

133 https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFCONT000029035839, page 94

134 http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/assoc/pdf/2014/0026/JOAFE_PDF_Unitaire_20140026_01529.pdf

135 https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/terrorisme/policiers-tues-a-magnanville/les-forces-kurdes-annoncent-la-capture-en-syrie-du-jihadiste-francais-adrien-guilhal-l-une-des-voix-de-l-etat-islamique_2767865.html

136 <https://www.bfmtv.com/police-justice/les-kurdes-autorisent-le-transfert-en-france-d-un-jihadiste-suspecte-d-etre-relie-a-l-attentat-de-nice-1743148.html>



Marwan Muhammad

4 juin 2014 · 🌐

L'association Ana Muslim et ses administrateurs sont visés par des mesures d'intimidation. Quels que soient les désaccords de fond ou de forme qui peuvent exister dans l'immense diversité d'une communauté comme la notre, il faut être bien conscients que ce n'est pas juste un site qui est visé, mais bien tous ceux qui, comme les membres de Ana Muslim, seraient tentés de tenir des positions autres que celles pré-approuvées par l'establishment.

Voilà pourquoi il faut leur apporter soutien et assistance et dénoncer, sans ménagement, le traitement dont ils sont la cible, non par adhésion à leurs idées, mais par respect de leurs droits les plus élémentaires. Les avoirs de l'association ont été gelés, leur entourage mis sous pression, leur nom divulgué dans la presse au risque de causer un tort majeur à leur famille ainsi qu'à leur vie sociale et professionnelle, comme des criminels privés, dans l'hystérie de ce pays, de la plus élémentaire présomption d'innocence.

S'ils ont tenu des propos tombant sous le coup de la loi, où sont ils?

S'ils ont commis des actes répréhensibles par la loi, quels sont ils?

Et si leur seul tort est d'exercer leur sens critique vis à vis de l'infrastructure politique, fut-ce de manière véhémement, alors qu'il soit ici rappelé une vérité simple:

Il est tout a fait démocratique d'exprimer, pour celles et ceux qui le souhaitent, des positions divergentes, fussent elles, de prime abord, anti-démocratiques. Sinon, que resterait-il de la liberté d'expression dont on nous bassine à longueur d'année dès qu'il s'agit d'insulter les Musulmans.

Respecter les droits d'Ana Muslim, c'est respecter leur opinion et leur droit à l'exprimer, en leur apportant conseil et assistance en fonction des moyens que EUX auront jugé cohérents avec leur situation.

C'est aussi montrer que, au delà des divergences que les uns peuvent avoir avec les autres au sein d'un pays comme le notre, il y a tellement plus de choses qui nous rassemblent que de détails qui nous divisent.

Si leurs avoirs sont gelés, soyons ceux qui compenseront ces pertes pour ne pas qu'ils soient en difficulté financière et familiale.

Si leur honneur et celui de leur famille a été sali, soyons de ceux qui témoignerons qu'il n'y a, pour eux comme pour n'importe le/laquelle d'entre nous, pas de plus digne lutte que d'être accusé pour avoir tenu une parole de vérité ou de justice, dans un monde où l'on écrase les faibles et honore les tyrans.

Et si c'est tout simplement parce qu'ils sont Musulmans qu'ils sont mis en cause, alors il va falloir tous nous arrêter à commencer par moi, parce que #AnâMuslim.

Ahmed Jaballah



Né en Tunisie en 1956, docteur en sciences politiques de la Sorbonne, Ahmed Jaballah est membre et ex-président des Musulmans de France (ex-UOIF), structure dont il a affirmé qu'elle était « *une fusée à deux étages. Le premier étage est démocratique, le second mettra en orbite une société islamique* »¹³⁷. Ahmed Jaballah est membre fondateur et secrétaire général du Conseil Européen de la Fatwa et de la Recherche, structure européenne des Frères Musulmans présidée par le prédicateur qatari d'origine égyptienne Youssef al Qaradâwî, grande référence théologique du courant frériste. Il fait aussi partie de l'Association Internationale des Savants Musulmans, dont le siège se trouve au Qatar, et qui est dirigée, là encore, par Youssef al Qaradâwî.

Ahmed Jaballah est également enseignant en théologie islamique et doyen de l'antenne parisienne de l'Institut Européen de Sciences Humaines (IESH)¹³⁸. La première cérémonie de remise de diplômes du siège de l'IESH, situé dans la Nièvre, a été présidée en 1992 par Youssef al Qaradâwî. Le théologien des Frères Musulmans fût aussi invité en 2007 à l'antenne de l'IESH de Saint-Denis (ouverte en 2001) pour inaugurer l'ouverture de son département de troisième cycle de sciences islamiques. Il s'y exprimera aux côtés d'Ahmed Jaballah¹³⁹.

Rappelons que Youssef al Qaradâwî est sous le coup d'un mandat d'arrêt international émis par Interpol et interdit d'entrée aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en France depuis 2012. Réagissant en tant que président de l'UOIF à l'interdiction d'entrée sur le territoire français faite au théologien des Frères Musulmans, Ahmed Jaballah l'a décrit comme « *un homme de paix et de tolérance qui a œuvré pour l'ouverture et la modération et dont les positions ont toujours été en faveur de la justice et de la liberté des peuples* », exerçant « *une influence positive dans le monde musulman* »¹⁴⁰. Le 17 janvier 2018, Youssef al Qaradâwî a été condamné par contumace à la prison à perpétuité en Egypte pour le meurtre d'un officier de police.

Le 3 janvier 2013, à l'occasion d'un déplacement en Egypte, Ahmed Jaballah alors président de l'UOIF a rencontré le président égyptien de l'époque Mohamed Morsi, à la tête du Parti de la Liberté et de la Justice, formation politique issue des Frères musulmans¹⁴¹. Ahmed Jaballah a participé au dîner de gala du CCIF en mai 2014 (voir capture d'écran ci-dessous).

137 *La face cachée de l'UOIF*, l'Express, 2 mai 2005

138 <https://ieshdeparis.fr/equipe-pedagogique/>

139 <https://www.youtube.com/watch?v=umDaDq5bNpI>

140 https://www.saphirnews.com/Al-Qaradawi-et-El-Masri-interdits-en-France-l-UOIF-regrette-la-controverse_a14181.html

141 <https://www.globalmbwatch.com/2013/01/07/french-muslim-brotherhood-leader-meets-with-egyptian-president/>



CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France)

15 mai 2014 · Modifié ·

Cheikh Ahmed Jaballah, membre de l'UOIF, enseignant et directeur de l'IESH (Institut Européen de Sciences Humaines), sera présent au dîner de soutien du CCIF, par solidarité pour les victimes d'islamophobie. Vous pouvez vous aussi contribuer à lutter contre l'islamophobie en France, en réservant votre place ici:

<http://diner.islamophobie.net/>



Le 26 novembre 2017, Marwan Muhammad participait en compagnie d'Ahmed Jaballah à la sixième *Rencontre des musulmans de l'est* au parc des expositions de Mulhouse¹⁴².

Abdelfattah Rahhaoui

142 <http://www.ccifc.net/rencontre-musulmans-de-lest-rame-2017/>



Le 30 août 2016, le CCIF publie un communiqué dénonçant le refus par l'Education Nationale d'ouvrir l'école confessionnelle musulmane hors contrat El Badr de Toulouse dirigée par l'imam Abdelfattah Rahhaoui¹⁴³. Le collectif estime qu'« **Aucun élément à charge valable ne justifie cette mise à l'index des autorités, si ce n'est que le directeur de l'école, Abdelfattah Rahhaoui, prend des positions critiques en direction des autorités locales, en tant que simple citoyen.** » (*ibid.*). Le rectorat évoque pourtant plusieurs carences de l'établissement, qui accueillait alors une centaine d'élèves, telles que « l'impossibilité d'accéder à un registre des personnels », et donc, de « vérifier les titres exigés des enseignants », « l'absence de registre d'élèves » ou encore un enseignement qui « demeure très déficitaire »¹⁴⁴.

Le 5 septembre, le CCIF publie un entretien que lui a accordé Abdelfattah Rahhaoui¹⁴⁵ et appelle ses sympathisants à interpeller l'Académie de Toulouse et le Ministre de l'Education Nationale sur le cas de l'école El Badr¹⁴⁶.

Le 28 mai 2015, Abdelfattah Rahhaoui avait été convié à tenir un prêche à la mosquée el Badr de Meaux, durant lequel il a déclaré : « *Parce que la femme doit être épanouie à l'école mais puisqu'à l'école on ne peut pas effectivement amener la femme avec son hijab, elle a le droit, le droit d'enlever son hijab ! Quel droit ? (...) Et je le dis à tous ceux qui écoutent, à tous ceux qui regardent. (...) Le hijab est une obligation qui ne changera jamais !* »¹⁴⁷.

Souad Merah, la sœur de Mohammed Merah, interrogé par son frère Abdelghani dans un reportage d'*Enquête Exclusive* diffusé le 11 novembre 2012, s'est dit fier des agissements de Mohammed Merah, estimant qu'il « *s'est bien défendu* » et « *a combattu jusqu'au bout* ». Elle a aussi affirmé penser du bien des *moudjahidîn* et de Oussama Ben Laden, déplorant que « *les Arabes parlent* » tandis que « *les salafistes et les talibans, ils agissent !* »¹⁴⁸.

Souad Merah a suivi assidûment les cours de l'imam Abdelfattah Rahhaoui à Toulouse en 2011. Interrogé à son sujet, Abdelfattah Rahhaoui l'a décrite comme « *une femme intelligente soucieuse* »

143 <http://www.islamophobie.net/articles/2016/08/30/une-centaine-denfants-interdits-decole-confessionnelle-avant-la-rentree/>

144 *Éducation islamique et prétendu entraînement au « tir » : le directeur d'une école confessionnelle toulousaine crie à l'acharnement*, actu.fr, 13 septembre 2016

145 <https://www.youtube.com/watch?v=QmEQ9mlNLv0>

146 <http://www.islamophobie.net/articles/2016/09/05/mobilisez-vous-pour-lecole-al-badr-ecole-confessionnelle-musulmane-dans-le-vise/>

147 <https://youtu.be/2YahfWKQuAc?t=1034>

148 <http://www.dailymotion.com/video/xv17ld> à 45:37

d'apprendre sa religion, une mère attentionnée qui essaie de trouver sa place dans le pays dans lequel elle vit, préoccupée par l'éducation de ses enfants, et une grande sœur responsable. », « une femme d'une grande humanité, qui ne supporte pas les injustices. Elle est engagée pour la cause palestinienne et je suis d'accord avec beaucoup de ses engagements. » ; les propos tenus par Souad Merah sur son frère et Oussama Ben Laden ne montrant selon lui « que le côté noir de cette personne »¹⁴⁹.

En mai 2014, Souad Merah a tenté de se rendre en Syrie via la Turquie avec ses quatre enfants pour rejoindre son mari, membre de Daesh. Elle serait restée un mois dans la ville frontalière turque de Gaziantep avant de partir en Algérie, auprès de sa famille, où elle se trouverait toujours¹⁵⁰.

Refusant de se plier à la décision de l'Inspection Académique, Abdelfattah Rahhaoui ouvre illégalement l'école El Badr à la rentrée 2016. Il est alors poursuivi et comparait le 17 novembre 2016 pour « *violences aggravées et répétées à l'encontre de mineurs de moins de quinze ans par une personne dépositaire de l'autorité* », « *ouverture illégale de classes de collège* » et « *refus de se soumettre à la mise en demeure* ».

Le 15 décembre 2016, Abdelfattah Rahhaoui est condamné par le tribunal correctionnel de Toulouse à 4 mois de prison avec sursis et à l'interdiction d'enseigner et de diriger un établissement scolaire pour avoir mis en place des enseignements non conformes aux exigences de l'Éducation Nationale et n'avoir pas tenu compte des mises en demeure de l'inspection académique de Haute-Garonne. Il est aussi condamné à 2 mois de prison avec sursis et 500 euros de dommages et intérêts pour violences sur des élèves ainsi qu'à 3000 euros d'amende pour l'ouverture illégale de classes de collège dans un établissement qui avait l'autorisation d'accueillir uniquement des enfants de la maternelle au CM2. Le tribunal a aussi confirmé la décision de fermeture de l'école el-Badr¹⁵¹.

Le 1er juin 2018, le Conseil Constitutionnel, qui avait été saisi en question prioritaire de constitutionnalité par Abdelfattah Rahhaoui, a validé la décision du tribunal correctionnel de Toulouse¹⁵². L'école El-Badr, qui était restée ouverte malgré la décision de justice, a laissé sa place depuis septembre 2017 à une autre école musulmane hors-contrat, dénommée "Avicenne", fondée par l'association du même nom dont est membre Abdelfattah Rahhaoui. L'ancien directeur de l'école El-Badr demeure dans l'orbite de la justice. Le 19 avril 2019, Abdelfattah Rahhaoui a ainsi été convoqué au tribunal correctionnel de Toulouse avec l'actuel directeur de l'école Avicenne notamment pour des soupçons de travail dissimulé d'enseignants. L'affaire est actuellement en délibéré¹⁵³.

Tariq Ramadan

149 *Souad Merah, sœur de Mohamed et salafiste jusqu'au bout des ongles*, La Dépêche.fr, 14 novembre 2012

150 *Souad Merah, "pilier de la famille" et cauchemar de l'antiterrorisme*, Le nouvel Observateur, 2 novembre 2014

151 *La justice ordonne la fermeture d'une école musulmane à Toulouse*, francebleu.fr, 15 décembre 2016

152 *Toulouse : Pourquoi l'école Al-Badr est toujours ouverte alors que le Conseil constitutionnel confirme sa fermeture ?*, francebleu.fr, 1er juin 2018

153 *Toulouse. Après l'école Al-Badr, l'école musulmane Avicenne dans le viseur des autorités*, actu.fr, 6 mai 2019

COLLECTIF CONTRE L'ISLAMOPHOBIE EN FRANCE
 EN PARTENARIAT AVEC « GÉNÉRATION Avenir »

Vendredi 30 novembre 2012 à 19h
ISLAMOPHOBIE
EN FRANCE
PERSPECTIVES ET ACTIONS

AVEC MARWAN MUHAMMAD & TARIQ RAMADAN

Dans le cadre de la campagne nationale du CCIF
NOUS AUSSI SOMMES LA NATION
WWW.NOUSSOMMESLANATION.FR

BOURSE DU TRAVAIL
 9-11 RUE GÉNIN / 93200 SAINT-DENIS
 (Metro 13 - Saint-Denis Porte de Paris)
 PAF : 3 € - RENSEIGNEMENTS : contact@islamophobie.net

Conférence commune de Marwan Muhammad et Tariq Ramadan dans le cadre de la campagne du CCIF « Nous aussi sommes la Nation »

Petit-fils de Hassan El Banna, fondateur de la Société des Frères Musulmans en Égypte et fils de Saïd Ramadan, fondateur de la branche palestinienne du mouvement, le suisse-égyptien Tariq Ramadan se présente comme théologien ou islamologue.

Tariq Ramadan a été accusé à de nombreuses reprises de tenir un double discours sur l'islam. Le 20 novembre 2003, lors d'un débat avec Nicolas Sarkozy au sujet de propos de son frère Hani Ramadan (voir page 45) légitimant la lapidation des femmes au nom de la Charia, Tariq Ramadan s'est déclaré favorable à un moratoire sur cette pratique dans le monde musulman¹⁵⁴ avant de formaliser sa déclaration par un « *Appel international à un moratoire sur les châtiments corporels, la lapidation et la peine de mort dans le monde musulman* » sur son site internet de l'époque¹⁵⁵.

Le 29 mars 2012, Tariq Ramadan publie un communiqué dans lequel il déplore que les autorités françaises interdisent d'entrer sur le territoire, et donc de participer au congrès de l'UOIF se tenant au Bourget du 6 au 9 avril 2012, « à quatre savants et personnalités musulmanes, « MM. Akrima Sabri, Ayed Bin Abdallah Al Qarni, Safwat Al Hijazi, Abdallah Basfar » et ce, après avoir annoncé que « MM. Youssef Al Qaradawi et Ahmed Al Masri » n'étaient pas les bienvenus en France. »¹⁵⁶. Dans une déclaration conjointe publiée le même jour, le ministre des Affaires étrangères et européennes Alain Juppé et le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration Claude Guéant, ont en effet affirmé que « *Les positions et les propos tenus par ces personnes qui appellent à la haine et à la violence portent gravement atteinte aux principes de*

154 <https://youtu.be/IuHFg5xiXYs?t=85>

155 <https://tariqramadan.com/appe-international-a-un-moratoire-sur-les-chatiments-corporels-la-lapidation-et-la-peine-de-mort-dans-le-monde-musulman/>

156 <https://tariqramadan.com/communiqu-de-presse-du-29-mars-2012/>

la République et, dans le contexte actuel, représentent un fort risque de troubles à l'ordre public. »¹⁵⁷.

Le fondateur et ex-président du CCIF Samy Debah a été l'organisateur des tournées de conférences de Tariq Ramadan en Île-de-France dans les années quatre-vingt-dix. Tariq Ramadan a également joué un rôle éminent dans la formation théologique de Marwan Muhammad, ex-directeur exécutif du CCIF (voir page 13). Tariq Ramadan a reçu Marwan Muhammad en mai 2012 dans l'émission qu'il animait pour le canal anglophone de la chaîne iranienne PressTV afin d'évoquer la situation des musulmans en France¹⁵⁸. Il a écrit sur sa page facebook le 16 novembre 2016 : « *Voir apparaître aujourd' hui une relève de la qualité de mes jeunes frères Mohamed Bajrafil (imam d'Ivry-sur-Seine) et Marwan Muhammad est juste apaisant, réconfortant et énergisant.* »¹⁵⁹.



Tariq Ramadan est un habitué des événements du CCIF. Le collectif l'a notamment invité à tous ses dîners de gala annuels de 2012 à 2017. Lors du dîner de gala 2015, un déjeuner en tête-à-tête avec Tariq Ramadan a été vendu aux enchères pour 2500 euros. Il est aussi intervenu :

- le 10 mars 2012 à Lyon, lors du Printemps des Quartiers, événement co-organisé par l'antenne locale du CCIF¹⁶⁰.
- Le 30 novembre 2012 à la Bourse du Travail de Saint-Denis, pour donner une conférence avec Marwan Muhammad dans le cadre de la campagne nationale du CCIF « Nous (aussi) sommes la Nation »¹⁶¹ (voir affiche page précédente).
- Le 11 décembre 2015 à la Bourse du Travail de Saint-Denis, à un meeting organisé par un collectif de personnalités et d'associations, dont le CCIF, représenté par Marwan Muhammad, « *contre les dérives racistes et islamophobes de l'état d'urgence, la politique guerrière de la France, le tout sécuritaire et l'état d'exception liberticide* »¹⁶².

Le 2 février 2018, Tariq Ramadan est placé en détention provisoire à Paris suite à sa mise en

157 <http://discours.vie-publique.fr/notices/122000738.html>

158 <https://www.youtube.com/watch?v=g7avlxEOGiE>

159 <https://www.facebook.com/official.tariqramadan/posts/1500770409937250>

160 <http://www.islamophobie.net/articles/2012/04/10/printemps-des-quartiers-lyon-marwan-muhammad/>

161 https://www.youtube.com/watch?v=Tm5VDN_7PjE

162 <http://contre-attaques.org/magazine/article/grand-meeting>

examen pour viols¹⁶³. Il est aussi accusé d'avoir usurpé ses titres universitaires en Suisse¹⁶⁴. Le 14 février 2018, le CCIF publie puis supprime le jour-même un communiqué où il appelle à la libération de Tariq Ramadan, qui serait victime d'un zèle judiciaire de nature islamophobe. Ce communiqué, effacé puis remplacé par une vidéo d'Iman Ramadan, femme de l'islamologue¹⁶⁵, a été capturé sur le compte tweeter du chercheur et consultant sur les questions islamistes Romain Caillet. Nous en reproduisons ci-dessous les premières lignes :

*« Dénoncer les violences sexuelles sous toutes leurs formes et le silence douloureux dans lequel vivent les victimes n'est pas un acte islamophobe. Se servir de la réalité de ces violences pour en faire une lecture sélective, essentialisante et stigmatisante basée sur l'origine ou l'appartenance religieuse des personnes dès lors qu'elles sont musulmanes, oui. **Dès lors nous appelons à ce que la justice reprenne son cours et s'exerce dans des conditions sereines et impartiales, que Tariq Ramadan soit libéré et que sa famille puisse accéder à lui, afin de garantir son droit à un procès équitable et impartial. Il existe des aménagements afin que les plaignantes soient préservées, puisque c'est l'une des inquiétudes exprimées, de toute tentative d'influence ou de pressions, sans que M. Ramadan ne doive passer des années en prison avant d'être jugé. Et si Tariq Ramadan était innocent et que, par aveuglement ou par acharnement, on portait préjudice à la manifestation de cette vérité, on n'aurait pas fait que le détruire ainsi que sa famille mais on aurait également porté un coup décisif à la justice. Ce faisant, Tariq Ramadan deviendrait le symbole politique et involontaire d'un système qui déraile, sous pression islamophobe.** »*¹⁶⁶.

Souffrant d'une sclérose en plaques, Tariq Ramadan a été remis en liberté le 16 novembre 2018 après versement d'une caution préalable de 300 000 euros. Il a interdiction de quitter le territoire français et se trouve soumis à un strict contrôle judiciaire¹⁶⁷. La Cour d'appel de Paris maintient deux mises en examen de l'islamologue pour viols. Deux autres victimes présumées ont porté plainte en Suisse pour viol en avril 2018¹⁶⁸ et en France pour viol en réunion en mai 2019¹⁶⁹.

Hani Ramadan

163 *Tariq Ramadan mis en examen pour viols et incarcéré*, Le Parisien, 2 février 2018

164 *Tariq Ramadan : derrière le « professeur », un simple chargé de cours*, Le Point, 3 mai 2018

165 <http://www.islamophobie.net/articles/2018/02/14/communiqu-e-pour-une-justice-implacable-envers-le-viol-contre-une-justice-a-deux-vitesses/>

166 <https://twitter.com/RomainCaillet/status/963880024159019009/photo/1>

167 *Tariq Ramadan recouvre la liberté et découvre une nouvelle réalité*, Libération, 16 novembre 2018

168 *La justice maintient les deux mises en examen de Tariq Ramadan pour viols*, Le Monde, 14 mars 2019

169 *Tariq Ramadan visé par une plainte pour viol en réunion*, Le Parisien, 25 août 2019



Frère de Tariq Ramadan, cet islamologue suisse-égyptien avait justifié les châtiments corporels et la lapidation des femmes en septembre 2002 dans une tribune publiée dans Le Monde intitulée “*La Charia incomprise*”¹⁷⁰. En 2003, Hani Ramadan a été licencié de son poste de professeur de français dans le secondaire par le gouvernement genevois pour « *propos contraires aux valeurs démocratiques et aux objectifs de l'école publique* »¹⁷¹.

Dans un ouvrage rassemblant des sermons qu'il a donné au centre islamique de Genève, Hani Ramadan écrit : « *Le monde musulman est en ébullition. Cette force peut et doit être orientée vers un Etat islamique, un Etat appliquant le Coran et la Sunna. (...) Les musulmans ne retrouveront jamais leur bonheur perdu s'ils ne reviennent pas au jihâd et ne cherchent pas à établir un Etat Islamique* »¹⁷².

En juin 2016, Hani Ramadan est invité dans un centre de transition professionnelle à Genève pour s'exprimer sur l'islamophobie. Devant un public de jeunes de quinze à dix-sept ans, il déclarera : « *Une femme est comme une perle dans un coquillage. Si on la montre, elle crée des jalousies. Ici, la femme sans voile est comme une pièce de deux euros. Visible par tous, elle passe d'une main à l'autre.* »¹⁷³.

Frappé d'une interdiction administrative du territoire français en date du 7 avril 2017, Hani Ramadan a été interpellé à Colmar et reconduit à la frontière suisse le lendemain, le ministre de l'Intérieur de l'époque ayant expliqué dans un communiqué que « *M. Hani Ramadan (était) connu pour avoir dans le passé adopté un comportement et tenu des propos faisant peser une menace grave sur l'ordre public sur le sol français* »¹⁷⁴.

Hani Ramadan a appelé à soutenir l'action du CCIF en 2013, dans la perspective de son dixième anniversaire¹⁷⁵. Il a participé cette même année au dîner de gala du collectif.

Le 12 avril 2017, l'Union Française des Consommateurs Musulmans (UFCM), dont Samy Debah

170 *La charia incomprise*, le Monde, 10 septembre 2002

171 *L'islamologue suisse controversé Hani Ramadan expulsé de France*, le Figaro, 8 avril 2017

172 *Sermons du vendredi, rappels et exhortations*, éd. Tawhid, 2011, page 465

173 *Hani Ramadan : “La femme sans voile est comme une pièce de deux euros, elle passe d'une main à l'autre”*, Marianne.net, 12 juin 2016

174 *L'islamologue suisse controversé Hani Ramadan expulsé de France*, le Figaro, 8 avril 2017

175 <https://www.youtube.com/watch?v=739-vqzz9dl>

est membre du bureau¹⁷⁶, a publié un communiqué dénonçant l'expulsion de Hani Ramadan, qui aurait « *fait l'objet d'un acharnement des autorités* »¹⁷⁷ et lui a apporté « *son total soutien* ». Le 14 octobre 2017, l'UFCM a organisé, dans le cadre d'un « *cycle contre la censure* », une visioconférence avec Hani Ramadan intitulée *Hassan-el-Bannâ, éléments de sa vie et de sa pensée* (voir affiche ci-dessous). Hani Ramadan, s'exprimant depuis le Centre Islamique de Genève, se livrera à une apologie de l'oeuvre de son grand-père, fondateur de la société des Frères Musulmans en Egypte¹⁷⁸.

SAMEDI 14 OCTOBRE

DANS LE CADRE DU CYCLE CONTRE LA CENSURE, L'UFCM ORGANISE UNE CONFÉRENCE EN SOUTIEN À **HANI RAMADAN**, INTERDIT DE TERRITOIRE FRANÇAIS DEPUIS LE 8 AVRIL 2017.

- BUFFET PARTICIPATIF
- VENTE DE LIVRES
Tous les bénéfices seront reversés aux frais de justice

18 H15 : ACCUEIL
18 H30 : INTERVENTION DE YAMIN MAKRI SUR LE THÈME :
L'ISLAM ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION AUJOURD'HUI
19 H15 : RETRANSMISSION EN DIRECT DEPUIS GENÈVE DE L'INTERVENTION DE HANI RAMADAN SUR LE THÈME :
HASSAN AL-BANNA, SA VIE ET SA PENSÉE.

UFCM
5 RUE DU
PR. TAVERNIER

Le 15 juin 2018, le gouvernement français publie un arrêté gelant pour une durée minimale de 6 mois les avoirs de Hani Ramadan en France¹⁷⁹, en vertu de l'article 562-2 du code monétaire et financier qui stipule que « *Le ministre chargé de l'économie et le ministre de l'intérieur peuvent décider, conjointement, pour une durée de six mois, renouvelable, le gel des fonds et ressources économiques :*

1° Qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par des personnes physiques ou morales, ou toute autre entité qui commettent, tentent de commettre, facilitent ou financent des actes de terrorisme, y incitent ou y participent ».

Iliass Azaouaj

176 http://www.pageshalal.fr/charite/union_francaise_des_consommateurs_musulmans-fr-301.html

177 <http://haniramadan.blog.tdg.ch/apps/m/archive/2017/04/15/communique-de-l-union-francaise-des-consommateurs-musulmans-283360.html>

178 https://www.youtube.com/watch?v=nB69OuzRpmI&itct=CAgQpDAYCCITCKvQ4_SVwNkCFQGAwQod7mUCIjIHcmVsYXRIZEjFmp-PwcrIxYEB&app=desktop

179 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/6/15/ECOT1811653A/jo/texte/fr>



Iliass Azaouaj (à gauche) interrogeant Marwan Muhammad (capture d'écran d'un tweet du journaliste belgo-turc Bahar Kimyongur)

Alors prédicateur salafiste belgo-marocain d'Anderlecht et directeur du Service Islamique de la Jeunesse, Iliass Azaouaj avait interrogé Marwan Muhammad sur sa définition de l'islamophobie dans un entretien posté sur sa chaîne youtube en date du 24 février 2013¹⁸⁰. Iliass Azaouaj s'était entretenu avec Hani Ramadan sur les Printemps Arabes en mars 2011¹⁸¹ ainsi qu'avec le célèbre cheikh saoudien Muhammad al-Arifi, connu pour ses sermons antisémites, ses appels au *jihâd* en Syrie et sa légitimation des violences envers les femmes¹⁸².

Iliass Azaouaj connaissait également trois imams proches du CCIF : Hassan Bounamcha, avec lequel il s'était entretenu sur le thème de l'exorcisme¹⁸³, ainsi que Nader Abou Anas et Rachid El Jay dit Abou Houdeyfa (voir image page suivante), avec lesquels il avait donné une conférence à la mosquée Al Imane du Bourget¹⁸⁴ ; la vidéo de cette conférence a été effacée de la chaîne youtube du site dourous.net administré par Nader Abou Anas.

180 <https://www.youtube.com/watch?v=fCfppqRf6Ko>

181 <https://www.youtube.com/watch?v=pzbE5PQ04Bk&index=5&list=PLxEZnZlbS4NpBxR1sIsfFZSyonl72JYwF>

182 <http://english.alarabiya.net/en/News/world/2014/06/25/Controversial-cleric-al-Arifi-banned-from-UK-.html>

183 <https://www.youtube.com/watch?v=6p1LE7Kunb4>

184 <https://www.facebook.com/dourous.net/officielle/posts/427916123907727/> et capture d'écran de la vidéo de la conférence page suivante



Iliass Azouaj (au centre) invité avec Rachid Abou Houdeyfa (à droite) par Nader Abou Anas (à gauche) à une conférence à la mosquée Al Imane du Bourget

Selon les autorités belges¹⁸⁵ Iliass Azaouaj, qui prétendait être parti en Syrie pour ramener de jeunes djihadistes belges, aurait rejoint Daesh en 2013 (voir photo ci-dessous). Il aurait été exécuté par cette organisation pour trahison, suspecté de collaborer avec les services de renseignement belge et marocain, en juillet 2014.



Iliass Azaouaj (à gauche) photographié en Syrie (photo récupéré sur le compte tweeter de Bahar Kimyongur)

185 *Un prédicateur bruxellois appelle au djihad en Syrie*, La libre.be, 13 novembre 2013

Youssef Ibram



Imam marocain formé à l'université islamique de Riyad en Arabie Saoudite, Youssef Ibram a officié de 1982 à 1991 à la mosquée wahhabite sous financement saoudien du Petit-Saconnex à Genève, avant de donner des prêches dans des mosquées de Suisse alémanique, puis de retourner à la mosquée de Genève au milieu des années 2000¹⁸⁶. Youssef Ibram est membre du Conseil Européen de la Fatwa, structure des Frères Musulmans dirigée par le prédicateur phare de la confrérie Youssef al Qaradâwi.

Dans un entretien accordé au journal Coopération fin 2004, Youssef Ibram affirme qu'il ne peut pas être contre la lapidation des femmes adultères car cette peine fait partie du droit de l'islam¹⁸⁷.

En décembre 2009, il est interrogé sur la charia par le journal Protestinfo : « *La loi islamique et sa partie charia concernent uniquement les pays musulmans. Mais même parmi ces pays, tous ne la pratiquent pas ! Il n'y a que l'Arabie saoudite qui suit plus ou moins ce code.* ». A la journaliste qui lui demande alors si l'Arabie Saoudite a raison d'appliquer la charia, Youssef Ibram répond : « *Oui (...) elle s'approche le plus possible du Coran et je défends le Coran. (...) C'est parce que la péninsule arabique n'a jamais été colonisée qu'elle est restée au plus proche de l'islam.* »¹⁸⁸.

Youssef Ibram a été l'invité d'honneur du dîner de gala annuel du CCIF organisé le 14 décembre 2019¹⁸⁹.

186 <https://www.lematin.ch/suisse/suisse-romande/mosquee-geneve-renonce-engager-imam-controverse/story/1777012>

187 *Ibid.*

188 <https://www.lareference-paris.com/3841>

189 <https://www.ifembordeaux.fr/diner-gala2019/>

III) CASSEROLES

A) Analyse des actes islamophobes répertoriés par le CCIF

« *L'islamophobie n'est pas une opinion, c'est un délit* », tel est le slogan du CCIF, qui nous rappelle que l'association entend d'abord mener son action sur un plan judiciaire. Comme nous l'avons expliqué en première partie, le CCIF produit depuis sa création un rapport annuel censé notamment répertorier et classer les actes islamophobes survenus durant l'année concernée. Il est difficile de vérifier le caractère islamophobe de nombreux actes mentionnés dans ces rapports, de par les descriptions lapidaires qui en sont faites. De plus, le CCIF donne une définition assez extensive de l'islamophobie, amalgamant souvent critique de l'islam et rejet des musulmans. Or, il faut rappeler que le droit français ne met pas sur le même plan la critique de l'islam (qui s'adresse à un système de croyances et de pensée) et la persécution des musulmans (qui prend pour cible des personnes).

Dans le préambule de son premier rapport d'étape sur l'islamophobie en France, le CCIF met ainsi en exergue « *la porosité de la frontière sémantique entre rejet de l'islam et critique de ses dimensions théologiques ou politiques.* »¹⁹⁰ et proclame sa volonté d'être « *attentif aux expressions douces et détournées de l'islamophobie, car c'est principalement par ce canal que se construisent une large partie des sentiments de rejet et des fantasmes sur l'islam et les musulmans.* »¹⁹¹. Concernant les thèses de l'existence d'un « racisme d'Etat » et d'une impunité judiciaire dont jouiraient les auteurs d'actes islamophobes, il faut souligner que les rapports du CCIF ne contiennent aucunes statistiques relatives aux résultats des enquêtes de police ou aux décisions de justice.

Il s'avère en tout cas qu'une partie des actes mentionnés dans ces rapports concernent de manière évidente des décisions de justice prononcées contre des institutions et/ou des personnes liées à l'islam radical ou contre des malversations.

Dans son rapport d'étape sur l'islamophobie en France portant sur la période octobre 2003 – août 2004¹⁹² le CCIF mentionne comme actes islamophobes les faits suivants :

- **06/01/2004 : expulsions vers la Turquie d'Orhan Arslan et d'Omer Oztürk (...et placer trente imams sous surveillance**, Le Parisien, 15 janvier 2004)

Orhan Arslan, alors imam de la mosquée An-Nour de Mulhouse, appartenait à la mouvance de l'islam turc ultra-radical Kaplan. Il tenait des prêches très hostiles aux Occidentaux et aux Juifs et déclarait admirer Oussama Ben Laden.

Omer Oztürk était l'émir du mouvement Kaplan en France et prêchait dans la mosquée Aya Sofia dans le XIème arrondissement de Paris où il se fit remarquer par des propos hostiles aux Américains, aux Juifs et aux Chrétiens.

190 <http://d6.islamophobie.net/rapports/rapport-CCIF-2003-2004.pdf>, page 6

191 *ibid.*

192 <http://d6.islamophobie.net/rapports/rapport-CCIF-2003-2004.pdf>, pages 11-13

- **06/04/2004 : fermeture d'une salle de prière à Châtenay-Malabry (92)** (*Une deuxième salle de prière fermée*, Le Parisien, 7 avril 2004)

Cette fermeture était consécutive à celle de la mosquée de Clamart (voir plus bas) suite à la diffusion dans l'émission *Envoyé Spécial* d'un prêche radical de l'imam Salem Chiffra filmé en caméra cachée¹⁹³. Un noyau d'habitues de la mosquée de Clamart s'était replié dans cette salle de Châtenay-Malabry, avec parmi eux l'imam Salem Chiffra, soupçonné d'y tenir des prêches.

- **14/04/2004 : expulsion vers l'Algérie de l'imam de Brest Abdelkader Yahia Chérif** (*Un imam expulsé après avoir appelé au djihad*, le Nouvel Observateur, 16 avril 2004)

Abdelkader Yahya Chérif, imam algérien de Brest, a été expulsé en raison de son « *prosélytisme en faveur d'un islam radical* » et de ses « *relations actives avec la mouvance islamiste nationale ou internationale en relation avec des organisations prônant des actes terroristes* », selon le texte de l'arrêté ministériel d'expulsion. Il avait notamment déclaré dans un entretien accordé au journal breton *Le Télégramme* : « *Quant aux attentats américains et espagnols, il n'y a pas de preuve absolue de l'implication d'islamistes. Cette version a été contestée. Et si c'était eux, s'ils ont fait ça, chacun ses convictions...* »¹⁹⁴.

- **20/04/2004 : expulsion vers l'Algérie de l'imam de Vénissieux Abdelkader Bouziane** (*L'imam de Vénissieux a été expulsé*, le Nouvel Observateur, 21 avril 2004)

Abdelkader Bouziane, imam algérien salafiste de Vénissieux (69), a été expulsé après avoir justifié dans ses prêches et dans le journal *Lyon Mag* les violences conjugales et la lapidation des femmes et s'être déclaré polygame. Il se trouvait depuis le 26 février 2004 sous le coup d'un arrêté d'expulsion consécutif à une enquête des renseignements généraux.

- **01/05/2004 : expulsion vers la Turquie de Midhat Güler** (*Un responsable de mosquée expulsé*, Le Parisien, 20 mai 2004)

Midhat Güler, responsable du mouvement Kaplan en France, a été expulsé pour avoir lancé des appels à la guerre sainte et à la haine contre les Juifs lors de prêches tenus à la mosquée Aya Sofia du XI^e arrondissement de Paris. Il avait aussi qualifié Djamel Zitouni, responsable des attentats islamistes en France de 1995, de « *martyr de la foi et victime du néo-colonialisme français*. ».

- **05/04/2004 et 21/07/2004 : fermeture de deux salles de prières à Clamart et à Bagneux (92) tenues par des salafistes** (*D'autres salles fermées à Bagneux, Châtenay, Malabry et Clamart*, le Parisien, 15 avril 2005)

A la suite de la diffusion dans l'émission *Envoyé Spécial* d'un prêche radical de l'imam Salem Chiffra filmé en caméra cachée¹⁹⁵, le maire de Clamart a pris un arrêté de fermeture de la mosquée. A Bagneux, c'est une salle de prière attenante à un foyer Sonacotra, tenue par des salafistes et peu fréquentée, qui a été fermée.

193 <https://www.youtube.com/watch?v=r7uglQGSErU>

194 A. Yahia Chérif : « *je suis pour le retour au droit chemin* », *Le Télégramme*, 2 avril 2004

195 <https://www.youtube.com/watch?v=r7uglQGSErU>

- **15/06/2004 : fermeture d'une mosquée à Levallois-Perret (92)** (*Coup de filet islamiste à la mosquée de Levallois*, Libération, 16 juin 2004)

Dans le cadre d'une enquête sur les milieux islamistes, la police française avait arrêté douze personnes soupçonnées de trafic de faux papiers en relation avec une entreprise terroriste, dont le vice-président et l'imam de la mosquée de Levallois-Perret. La mosquée a par la suite été fermée par la municipalité.

- **23/07/2004 : fermeture d'une école coranique clandestine à Grigny-Suisnes (77)** (*La seule école coranique illégale en France*, le Parisien, 4 mai 2004)

Cette école coranique non déclarée à l'Éducation Nationale se trouvait dans le château de Ville-Main à Grigny-Suisnes (77). Affiliée à Foi et Pratique - une branche du mouvement fondamentaliste d'origine indopakistanaise *Jamâ'at at-Tabligh*, dont Samy Debah était membre et prédicateur dans les années quatre-vingt-dix - elle était fréquentée par 26 élèves. Le 11 mars 2004, trois journalistes de Canal+ avaient été agressés à coup de pelle par le président de Foi et Pratique Mohammed Hammami, son fils et deux membres de l'association, devant le château de Ville-Main pour avoir voulu enquêter sur cette école¹⁹⁶

L'un des journalistes agressés s'était vu notifié 97 jours d'ITT. Mohammed Hammami, de nationalité tunisienne, sera expulsé du territoire français le 31 octobre 2012 pour avoir, selon un communiqué de presse du Ministre de l'Intérieur de l'époque « *valorisé le djihad violent, proféré des propos antisémites et justifié le recours à la violence et aux châtiments corporels contre les femmes* »¹⁹⁷.

En annexe de son rapport sur l'islamophobie en France de 2008 couvrant la période 2005-2008¹⁹⁸, le CCIF mentionne comme actes islamophobes les faits suivants :

- **09/2005 : fermeture de la mosquée du Faubourg Saint-Denis**

La mosquée 'Ali Ibn Al-Khattab du Faubourg Saint-Denis était gérée par l'association Foi et Pratique, dont le président Mohammed Hammami avait été condamné en 2004 pour l'agression de trois journalistes de Canal+ (voir fait précédent).

- **14/10/2006 : rassemblement de citoyens et d'élus contre la venue de Hani Ramadan à Lyon, invité par une association musulmane** (<https://www.youtube.com/watch?v=io-UDNb-sL0>)

Ce rassemblement organisé par l'association Regards de femmes était une réaction aux propos de l'islamologue suisse-égyptien Hani Ramadan qui avait justifié l'application de châtiments corporels envers les femmes prévus par la Charia « *parce qu'il s'agit d'une injonction divine, [même si] la rigueur de cette loi est éprouvante pour les musulmans eux-mêmes* » et qu'« *elle constitue une*

196 <https://vimeo.com/255263271>

197 <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-ministre-de-l-interieur/Archives-Manuel-Valls-mai-2012-avril-2014/Communiqués-du-ministre/Expulsion-de-l-imam-Mohamed-HAMMAMI>

198 <http://d6.islamophobie.net/rapports/rapport-CCIF-2008.pdf> pages 88-103

punition, mais aussi une forme de purification »¹⁹⁹.

• **03/2007 : demande de fermeture d'une mosquée clandestine à Champs-sur-Marne (77)** (*Des habitants de champs sur Marne se mobilisent pour la fermeture d'une mosquée rigoriste*, Le Monde, 20 mars 2007)

Alerté par les voisins, inquiets de voir « *les kamis blancs (djellabas) des hommes aux barbes fournies et les longs voiles, voire les burqas (qui couvrent visage et corps), des femmes* », le maire de Champs-sur-Marne s'est rendu à la nouvelle mosquée établie par l'association Amitié Noisy-Champs sur sa commune.

Il s'est avéré que les travaux d'aménagement du local à vocation commerciale avaient été effectués sans aucun permis de construire par l'association, qui a de surcroît refusé tout accès à la commission de sécurité d'arrondissement ainsi qu'au maire et à ses adjoints, venus constater les infractions au Code de l'Urbanisme. Le 16 avril 2007, le maire a pris un arrêté de fermeture de la mosquée, qui n'était pas aux normes de sécurité pour accueillir du public. Le 18 juillet, le tribunal correctionnel de Meaux a condamné Amitiés Noisy-Champs et la SCI concernée à une amende et à la remise en état des locaux. Le cas de cette mosquée clandestine a été abordé par le député Chantal Brunel lors d'une séance à l'Assemblée Nationale le 2 octobre 2007²⁰⁰.

• **07/2007 : Licenciement d'une assistante sociale fonctionnaire d'un service de pédopsychiatrie pour port d'un signe religieux**

Cet acte mentionné dans le rapport du CCIF ne renvoie à aucun fait relaté dans les médias. Un licenciement dans un tel cas de figure est en tout cas justifié en vertu du principe de neutralité religieuse auquel doivent souscrire l'ensemble des fonctionnaires.

• **12/2007 : Menaces d'expulsion d'Ilyès Hacene, imam de la mosquée de Créteil.** (*Pressenti pour diriger la grande mosquée, l'imam de Créteil est menacé d'expulsion vers l'Algérie*, Le Monde, 1er décembre 2007)

D'après un rapport des Renseignements Généraux, cet imam algérien – naturalisé en 2005 et déchu de la nationalité française par le Conseil d'État en octobre 2006 – tenait des prêches qui incitaient « *à la discrimination, à la haine et à la violence à l'encontre du monde occidental et du peuple juif* » et demandait aux fidèles de prier « *pour les moudjahidîn (combattants) de Palestine, d'Irak, de Tchétchénie et d'Afghanistan* ». Ilyès Hacene aurait aussi participé à l'acheminement de « *jeunes musulmans français à destination d'universités salafistes à Damas* ».

• **27/06/2008 : Refus de nationalité française à une femme voilée** (*Une marocaine en burqa se voit refuser la nationalité française*, Le Monde, 11 juillet 2008)

Une Marocaine s'est vue refuser sa demande de naturalisation par un arrêté du conseil d'État le 27 juin 2008 au motif qu'elle avait « *adopté, au nom d'une pratique radicale de sa religion, un*

199 <http://library.islamweb.net/frh/index.php?page=articles&id=157694>

200 http://2007-2012.nosdeputes.fr/seance/197#inter_dd074caf85735e5da9989faded6567c1

comportement en société incompatible avec les valeurs essentielles de la communauté française, et notamment le principe d'égalité des sexes »²⁰¹. Cette femme vivait pratiquement recluse chez elle, sous la domination totale des hommes de sa famille, et ne connaissait ni le principe de laïcité, ni le droit de vote. Le défaut d'assimilation est un motif prévu par le Code Civil pour refuser la naturalisation à un étranger. L'article 21- 4 du Code Civil stipule que « *le Gouvernement peut s'opposer par décret en Conseil d'État, pour indignité ou défaut d'assimilation, autre que linguistique, à l'acquisition de la nationalité française par le conjoint étranger.* ».

En annexe de son rapport sur l'islamophobie en France portant sur l'année 2010²⁰², le CCIF mentionne comme acte islamophobe le fait suivant :

• **01/2010 : fermeture d'une salle de prière universitaire par le CROUS d'Antony (92)** (*Salle de prière, l'université et les musulmans devront s'entendre*, Le Parisien, 7 mai 2008)

Le CCIF dénonce, deux ans après qu'elle est survenue, la « *fermeture arbitraire* » d'une salle de prière d'une résidence universitaire par le CROUS d'Antony en janvier 2008 et son refus d'allouer une autre salle, contraignant les résidents universitaires de confession musulmane « *à accomplir la prière collective dans les couloirs* ». Or, cette salle de prière n'avait pas d'existence légale dans la mesure où aucun texte de loi n'impose aux résidences universitaires de répondre aux besoins culturels des étudiants. Cet espace avait été mis en place de manière informelle en 1978, époque où les résidences universitaires pouvaient tolérer certains accommodements avec la législation en vigueur. Dans une ordonnance du 6 mai 2008, le Conseil d'État a jugé que la fermeture de cette salle de prière ne portait « *aucune atteinte manifestement illégale aux libertés fondamentales de culte* », étant donné que « *les conditions dans lesquelles la salle polyvalente était utilisée ne permettaient ni d'assurer que seuls des étudiants de cette cité universitaire en avaient régulièrement l'usage, ni de garantir à l'Administration les moyens de veiller à la sécurité* »²⁰³.

En annexe de son rapport sur l'islamophobie en France portant sur l'année 2011²⁰⁴, le CCIF mentionne comme acte islamophobe les faits suivants :

• **27/04/2011 : Fermeture de l'IFESI (l'Institut Français d'Études et de Sciences Islamiques) à Boissy Saint-Léger (94)** (*Val de Marne, 8 mois avec sursis pour le directeur d'un institut islamique*, le Nouvel Observateur, 3 juillet 2013)

La fermeture de l'IFESI, décidée le 27 avril 2011 par le tribunal de Créteil, faisait suite à de nombreuses infractions révélées par une enquête : délivrance de « diplômes universitaires » par l'institut sans qu'il ait reçu d'autorisation de l'Éducation Nationale, travail dissimulé des enseignants non déclarés à l'URSSAF (pour un préjudice estimé à 60 000 euros), normes de sécurité pour l'accueil du public non respectées. En plus de sa fermeture, l'IFESI a été condamné à 10 000 euros d'amende dont 3000 avec sursis. En avril 2013, le directeur de l'IFESI Ahmed Abidi a été condamné à 8 mois de prison avec sursis et à 4650 euros d'amende par le tribunal de Créteil pour travail dissimulé et défaut de déclaration au rectorat. A noter que Samy Debah, alors président du CCIF, a

201 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000019081211>

202 <http://d6.islamophobie.net/rapports/rapport-CCIF-2010.pdf>, page 19

203 Conseil d'État, ord. réf., 6 mai 2008, n° 315631

204 http://d6.islamophobie.net/sites/default/files/file_attach/rapport_2012_CCIF.pdf, page 27

été interrogé par la web tv de l'IFESI en octobre 2011²⁰⁵.

. **06/2011 : Menace de fermeture d'une mosquée à Gennevilliers (92)** (*La destruction prévue d'une mosquée à Gennevilliers divise les musulmans*, La Croix, 10 août 2011)

Cette mosquée avait été établie sur un terrain proche du port de Gennevilliers mis à la disposition par le conseil général des Hauts-de-Seine depuis 1981. Entre 2002 et 2009, la mairie de Gennevilliers a fait construire une grande mosquée. L'association En Nour gérant la mosquée du port s'était engagée à restituer le bâtiment une fois les travaux de la grande mosquée arrivés à terme. Le conseil général des Hauts-de-Seine décida de détruire le bâtiment accueillant la mosquée du port pour construire à sa place une fourrière. Mais entre temps s'était constituée El Houda, une autre association communautaire musulmane locale, qui refusait la destruction de la mosquée du port et accusait l'association En Nour de « trahison » envers les musulmans.

Etrangement, les rapports annuels du CCIF publiés depuis 2012 ne comportent plus d'énumération détaillée des actes islamophobes comptabilisés. La qualification de ces actes par le CCIF ne peut donc être soumise à vérification.

B) Grandes mobilisations du CCIF

1) La loi du 15 mars 2004



CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France)
17 mars 2014 · 🌐

15 mars 2004 - 2014: Une décennie d'islamophobie institutionnalisée...La loi interdisant le voile à l'école a 10 ans <http://ccif.me/loi-interdisant-voile-ecole>



👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

Razika Daut, Mimi Om, Ntala Ntala et 41 autres personnes aiment ça.

16 partages

205 <https://www.youtube.com/watch?v=3CFvZk8Ymb8>

Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1

Il est inséré, dans le code de l'éducation, après l'article L. 141-5, un article L. 141-5-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 141-5-1. - Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »²⁰⁶.

(...)

Nous avons vu en première partie que le CCIF s'était constitué dans le contexte des débats sur l'interdiction du port de tenues et de signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires publics. Ces débats ont abouti au vote de la loi du 15 mars 2004 (cf article premier de la loi page précédente), qualifiée par certains de ses détracteurs de loi « anti-foulard » ou « anti-voile » et par Marwan Muhammad de « *loi scélérate* »²⁰⁷.

Pour l'ex-directeur exécutif du CCIF, « *à partir de 2003, l'ensemble des discussions autour du projet de loi a créé un cadre politique pour l'expression du rejet islamophobe qui a commencé à influencer les pratiques au niveau local, une dynamique qui n'a jamais cessé depuis. Le « débat sur le foulard » créait les conditions de possibilité d'une discrimination spécifique à l'égard des femmes voilées, alors même que la loi n'était pas encore votée.* »²⁰⁸.

Marwan Muhammad nie le caractère universel de la loi, qui s'applique pourtant à l'ensemble des signes religieux ostensibles : « *Sur la loi elle-même, la position du CCIF est claire : nous estimons que c'est une loi islamophobe qui vise les femmes musulmanes de façon particulièrement stigmatisante, menace leur droit à l'éducation et rompt avec l'exigence d'égalité de tous les citoyens.* »²⁰⁹.

Dès ses débuts, le CCIF a ainsi fait de l'abrogation pure et simple de la loi du 15 mars 2004 l'un de ses objectifs politiques essentiels. Interrogé à ce sujet par le site communautaire musulman Saphirnews le 16 décembre 2013, Marwan Muhammad déclare que « *La loi Stasi a eu des dommages collatéraux sur la société en dehors de l'école publique, donc il est bel et bien temps de dresser un bilan* ». Pour le CCIF, « *il est négatif, porteur d'injustices et de dégradation du lien social dans notre société et il faut avoir le courage de l'abroger* »²¹⁰.

Selon le CCIF, cette loi aurait « *autorisé et libéré, dans la pratique, l'islamophobie et rendu, plus précisément, suspect tout comportement, attitude ou apparence de citoyennes de confession musulmane* »²¹¹. Plus encore, la loi du 15 mars 2004 symboliserait aux yeux du CCIF « *une laïcité falsifiée devenue définition officielle d'Etat en la matière depuis 2004 et qui a, semble-t-il, donné un mauvais signal à la société puisque la haine entre citoyens et l'islamophobie n'ont cessé de*

206 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000417977&categorieLien=id>

207 https://www.youtube.com/watch?v=x_Spx9bviTo

208 *Nous (aussi) sommes la Nation*, éd. La Découverte, 2017, page 71

209 *ibid.*, page 169

210 http://www.saphirnews.com/Voile-a-l-ecole-le-courage-de-s-opposer-a-la-loi-Stasi-et-ses-derives_a18091.html

211 <http://www.islamophobie.net/articles/2014/03/17/15-mars-2014-triste-anniversaire-loi-interdisant-le-voile-dans-les-ecoles/>

grimper, d'année en année, et de frapper impunément et de plein fouet les citoyens de confession musulmane. »²¹².

Alors que la loi du 15 mars 2004 est largement rentrée dans les moeurs, dans la mesure où aucun recours contre une décision d'exclusion n'a été formé depuis la rentrée 2008-2009, le CCIF va jusqu'à lui attribuer une responsabilité dans le phénomène de communautarisation des Français musulmans, en ce qu'elle aurait provoqué l'exclusion de nombreuses jeunes filles musulmanes des établissements scolaires publics²¹³.

Interrogé par le Figaro en décembre 2015, Michel Richard, secrétaire général adjoint du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale et principal du collège Rameau de Versailles, déclare au sujet des critiques formulées par le CCIF envers la loi du 15 mars 2004 : « *J'ignore d'où le CCIF sort ses chiffres. Il me paraît plutôt là que l'on utilise des incidents de la vie scolaire, qu'on les monte en épingle pour faire de ces jeunes personnes des pseudos martyrs. On fait à l'Éducation nationale un procès en sorcellerie, car l'immense majorité des situations évoquées par le CCIF se règlent par le dialogue* »²¹⁴.



Toujours selon le CCIF, cette loi aurait aussi été utilisée en dehors de son champ d'application pour « discriminer » des femmes musulmanes voilées à l'université²¹⁵ ainsi que dans le champ

212 *ibid.*

213 https://www.youtube.com/watch?time_continue=24&v=cW1asPj_4cw

214 *Gilles Clavreul contre Tariq Ramadan et les Indigènes de la République : le dessous des cartes*, Le FigaroVox, 17 décembre 2015

215 <http://www.islamophobie.net/articles/2011/05/31/les-examens-et-les-signes-religieux/>

professionnel, et plus particulièrement dans les secteurs du commerce²¹⁶ et de la petite enfance. Nous allons revenir sur ce dernier phénomène à travers l'affaire de la crèche Baby Loup.

2) Crèche Baby Loup (2008)



Deux mois avant le terme d'un congé parental consécutif à un congé maternité, pris entre mai 2003 et décembre 2008, Mme Fatima Lahouej-Afif, éducatrice de jeunes enfants et directrice adjointe de la crèche Baby Loup en contrat à durée indéterminée, informe cette structure d'accueil associative de Chanteloup-les-Vignes - qui a la particularité d'accueillir des enfants 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 – de sa volonté de mettre fin à son contrat par rupture conventionnelle. Lors d'un entretien le 5 novembre 2008, la directrice de Baby Loup, Mme Natalia Baleato, refuse la demande de rupture conventionnelle de Mme Afif, estimant le départ de sa directrice adjointe inenvisageable dans « *un contexte de pénurie de personnel diplômé* »²¹⁷.

Au cours de cet entretien, Mme Afif a signifié aux responsables de la crèche qu'en cas de maintien de son contrat de travail, elle travaillerait en portant un voile islamique, enfreignant ainsi les exigences de neutralité religieuse stipulées dans le règlement intérieur de l'association. Le 9 décembre 2008, Mme Afif reprend son poste en portant un voile islamique, s'exposant à une procédure de mise à pied conservatoire de la part de la direction de Baby Loup.

Mme Afif refuse de se soumettre à cette procédure et répond en multipliant les menaces envers la direction, tout en faisant pression sur le personnel et des parents d'enfants accueillis pour les rallier à sa cause, au point que certains d'entre eux déposeront des mains courantes pour insultes et menaces. Mme Afif, licenciée pour faute grave le 19 décembre 2008, engage alors des poursuites contre la crèche Baby Loup pour licenciement abusif, discrimination et atteinte aux libertés fondamentales et saisit la Halde.

Eu égard au contexte conflictuel dans lequel s'était faite la reprise de son poste, on peut estimer que la démarche de Mme Afif relevait davantage d'une forme de calcul, sinon de chantage, vis-à-vis de sa direction, que d'une véritable volonté de faire respecter un droit à exprimer ses convictions religieuses sur son lieu de travail. D'autant plus quand on sait que, par le passé, la directrice adjointe

216 <http://www.islamophobie.net/articles/2016/06/08/maire-saint-gratien-appel-boycott-magasins-femme-voile/>

217 <http://www.cnape.fr/files/news/1245.pdf>, page 3

licenciée avait elle-même rappelé à l'une de ses employées que le règlement intérieur de Baby Loup interdisait de fait le port du foulard islamique. Ce règlement intérieur adopté en 1990 dès la création de la crèche stipulait notamment que « *Le personnel doit avoir un rôle complémentaire à celui des parents pour ce qui est de l'éveil des enfants. Dans l'exercice de son travail, celui-ci doit respecter et garder la neutralité d'opinion politique et confessionnelle au regard du public accueilli, telle que mentionnée dans ses statuts.* » ou encore que « *la crèche doit assurer une neutralité du personnel dès lors qu'elle a vocation d'accueillir tous les enfants du quartier quelle que soit leur appartenance culturelle ou religieuse, ces enfants, compte tenu de leur jeune âge, n'ont pas à être confrontés à des manifestations ostentatoires d'appartenance religieuse.* ».

Le conseil des Prud'hommes de Mantes-la-Jolie, dans un jugement rendu le 13 décembre 2010²¹⁸, a justifié le licenciement de Mme Afif, au nom du principe de laïcité ; la crèche associative Baby Loup étant assimilé à un service public, du fait de son activité et de son financement reposant à 80 % sur des subventions publiques. Le contrat d'aide financière conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales et la mairie de Chanteloup-les-Vignes imposait de surcroît à Baby Loup le respect d'une « *totale neutralité politique, philosophique ou confessionnelle.* ».

La Cour d'appel de Versailles n'a pas infirmé ce jugement, estimant dans un arrêt rendu le 27 octobre 2011²¹⁹, que la crèche devait « *assurer une neutralité du personnel dès lors qu'elle (avait) vocation à accueillir tous les enfants du quartier ; quelle que soit leur appartenance culturelle ou religieuse ; que les enfants, compte tenu de leur jeune âge, n'(avaient) pas à être confrontés à des manifestations ostentatoires d'appartenance religieuse.* ». La Cour d'appel de Versailles a souligné par ailleurs que les pressions exercées par Mme Afif sur le personnel et certains parents ainsi que son refus de se soumettre à la procédure de mise à pied conservatoire justifiaient à eux-seuls la rupture de son contrat de travail.

Le 19 mars 2013, la Cour de cassation a cassé le jugement de la Cour d'appel de Versailles et renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris, estimant dans son arrêt que « *le principe de laïcité instauré par l'article premier de la Constitution n'est pas applicable aux salariés des employeurs de droit privé qui ne gèrent pas un service public. (Ce principe) ne peut dès lors être invoqué pour priver (les salariés) de la protection que leur assurent les dispositions du code du travail.* »²²⁰.

Pour le CCIF, le jugement de la Cour d'Appel de Paris, rendu le 27 novembre 2013²²¹, devait marquer le point d'orgue d'un climat islamophobe global. Deux jours avant le délibéré, le collectif déclarait ainsi que « *l'assurance sur le verdict qui émane des théoriciens d'une laïcité falsifiée, les menaces qui pèsent sur les libertés fondamentales, les agressions impunies qui ne cessent de s'abattre sur la communauté musulmane française et le silence médiatique sur cette progression de l'islamophobie suffisent à jeter le doute sur une issue favorable du procès qui trahirait toutes les germes de ce climat délétère qui asphyxie les citoyens de confession musulmane et la France plus généralement.* »²²².

Le CCIF enfonçât le clou dans un communiqué publié le jour-même du jugement, dénonçant une partialité idéologique de certains magistrats : « *L'examen et l'issue du procès doivent, sans aucun doute, être retenus comme un véritable scandale judiciaire qui marque, de manière inquiétante, l'affaiblissement d'un idéal de justice auquel les citoyens restent fortement attachés et sans lequel il ne peut être question d'Etat de droit. Ceux qui ont choisi d'instrumentaliser les outils du Droit pour asseoir leurs convictions personnelles doivent être vigoureusement dénoncés et être mis face à leurs responsabilités.* »²²³. Pour le CCIF, ce procès montrait que « *même de hauts magistrats pouvaient faire primer leurs convictions personnelles sur leur obligation de rendre la justice en*

218 <https://blogavocat.fr/sites/default/files/fichiers/cph%20mante%20la%20jolie%20voile.pdf>

219 http://www.guide-employeur.fr/data/ca_versailles_babyloup.pdf

220 https://www.courdecassation.fr/jurisprudence_2/chambre_sociale_576/536_19_25762.html

221 <http://www.eurel.info/IMG/pdf/ca-paris-27-novembre-2013.pdf>

222 <http://www.islamophobie.net/articles/2013/11/25/creche-baby-loup-decision-justice-27-novembre/>

223 <http://www.islamophobie.net/articles/2013/11/27/baby-loup-licenciement-employee-voilee/>

toute impartialité, objectivité et équité. »²²⁴ et confirmait sa thèse de l'existence d'un « racisme d'État » visant les musulmans.

Ces affirmations seront réitérées par le collectif suite au délibéré final rendu par la Cour de Cassation réunie en Assemblée plénière le 25 juin 2014²²⁵. La légalité du licenciement de Mme Afif a été définitivement confirmée, faisant dire au CCIF que « *La chasse aux musulmans a commencé à l'école où les jeunes filles sont aujourd'hui persécutées parce qu'elles portent des jupes longues ou des bandeaux, puis dans toutes les sphères de la vie courante y compris dans le domaine de l'emploi.* »²²⁶.

Le 10 août 2018, le comité des droits de l'homme de l'ONU - auprès duquel les avocats de Mme Afif avaient déposé une requête le 18 juin 2015 - a rendu un avis critique quant à la décision de la justice française dans l'affaire Baby Loup, estimant que « *l'interdiction qui (...) a été faite (à Mme Afif) de porter son foulard sur son lieu de travail constitue une ingérence dans l'exercice de son droit à la liberté de manifester sa religion* » en violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Pour le comité, la France est « *tenue, entre autres, d'indemniser* » Fatima Afif « *de manière adéquate et de prendre des mesures de satisfaction appropriées, incluant une compensation pour la perte d'emploi sans indemnités et le remboursement de tout coût légal* ». Le comité attend de connaître les mesures prises par la France dans un délai de 6 mois²²⁷.

Le CCIF s'est réjoui de l'avis émis par le comité des droits de l'homme de l'ONU²²⁸ et s'en est félicité comme d'une victoire personnelle. Cet avis n'a toutefois pas de valeur contraignante pour la France dans la mesure où il n'émane pas d'une juridiction.

224 *ibid.*

225 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000029153791>

226 <http://www.islamophobie.net/articles/2014/06/26/delibere-dans-laffaire-baby-loup/>

227 *Salariée voilée de Baby-Loup : l'ONU épingle la France pour discrimination religieuse*, sudouest.fr, 26 août 2018

228 <http://www.islamophobie.net/articles/2018/08/27/affaire-baby-loup-victoire/>

3) La loi du 11 octobre 2010

LOI n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public (1)

NOR: JUSX1011390L

Version consolidée au 20 novembre 2017

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2010-613 DC du 7 octobre 2010 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1 [En savoir plus sur cet article...](#)

Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.

Article 2 [En savoir plus sur cet article...](#)

I. — Pour l'application de l'article 1er, l'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public.

II. — L'interdiction prévue à l'article 1er ne s'applique pas si la tenue est prescrite ou autorisée par des dispositions législatives ou réglementaires, si elle est justifiée par des raisons de santé ou des motifs professionnels, ou si elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives, de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles.

Article 3 [En savoir plus sur cet article...](#)

La méconnaissance de l'interdiction édictée à l'article 1er est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. L'obligation d'accomplir le stage de citoyenneté mentionné au [8° de l'article 131-16 du code pénal](#) peut être prononcée en même temps ou à la place de la peine d'amende.

(...)

Avec l'abolition de loi du 15 mars 2004, l'autre « cheval de bataille » du CCIF est sans nul doute l'abolition de la loi du 11 octobre 2010 (voir les trois premiers articles de la loi ci-dessus), portant sur l'interdiction du port d'une tenue visant à dissimuler le visage dans l'espace public. Trois jours seulement après l'entrée en application de cette loi le 11 avril 2011, le CCIF « lance un appel aux femmes (verbalisées par les forces de l'ordre) souhaitant contester cette amende afin de leur fournir une assistance juridique et les soutenir dans cette démarche. »²²⁹.

Signalons d'abord que la Cour Européenne des Droits de l'Homme a validé le principe de cette loi dans un arrêt rendu le 1er juillet 2014 légitimant le fait que « les personnes qui se trouvent dans les lieux ouverts à tous souhaitent que ne s'y développent pas des pratiques ou des attitudes mettant fondamentalement en cause la possibilité de relations interpersonnelles ouvertes qui, en vertu d'un consensus établi, est un élément indispensable à la vie collective au sein de la société considérée »²³⁰. Cet arrêt de la CEDH, qualifié par le CCIF de « décision politique, sans aucun courage juridique. »²³¹, bat en brèche le propos du collectif sur le « racisme d'État », spécifiquement français, qu'induirait cette loi. A ce jour, le port du voile intégral est interdit dans cinq autres pays européens : la Belgique, les Pays-Bas, la Bulgarie, l'Autriche et le Danemark. Il est aussi prohibé dans les cantons suisses du Tessin et de Saint-Gall et pourrait l'être dans l'ensemble de la Suisse en

229 <https://www.al-kanz.org/2011/04/15/loi-niqab-ccif/>

230 CEDH, *Affaire S.A.S c/France*, 1er juillet 2014, requête n°43835/11

231 <http://www.islamophobie.net/articles/2014/07/03/cour-europeenne-loi-niqab-france/>

2019 (*En Suisse, un deuxième canton interdit la burqa dans l'espace public*, le Figaro.fr, 24 septembre 2018).

Dans son rapport *Être musulmane aujourd'hui en France : les femmes premières victimes de l'islamophobie* couvrant la période 2014-2015, le CCIF affirme que « la loi d'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public constitue la deuxième loi instaurant une véritable discrimination pour les femmes musulmanes », tout en reconnaissant par ailleurs que « le voile intégral représente une pratique marginale en France »²³².

Le CCIF, commentant dans ce même rapport l'arrêt rendu par la CEDH le 1er juillet 2014 (voir plus haut), estime que « la haute juridiction européenne a, une fois de plus, légitimé une loi islamophobe, à la portée discriminatoire évidente, et excessivement attentatoire aux droits et libertés individuelles des femmes, au nom principalement de la marge de manœuvre nationale, et d'une notion dépourvue de toute valeur juridique en droit français comme en droit européen : le vivre-ensemble. »²³³. Or, le CCIF a eu maintes fois recours au concept de « vivre-ensemble » pour défendre son action et dénoncer les velléités de « neutralisation religieuse de l'espace public ». Nous renvoyons à titre d'exemple à cet article publié en janvier 2012 sur le site web du CCIF dans lequel le collectif se réjouit qu'un magasin IKEA ait fait apparaître dans son agenda 2012 une employée voilée, voyant cette initiative comme une « manière de faire avancer la cause du vivre-ensemble »²³⁴, à cet entretien accordé au CCIF en janvier 2016 par le rapporteur général de l'Observatoire de la Laïcité dans lequel le collectif va par deux fois mobiliser le concept de « vivre-ensemble » dans ses questions²³⁵, ou encore à la dernière version du « guide pratique » édité par le CCIF qui comporte le slogan « Pour un meilleur vivre-ensemble »²³⁶.

De même que pour la loi du 15 mars 2004, le CCIF estime que ce texte dissimule une visée islamophobe sous un « formalisme juridique ». Le 2 octobre 2016, lors d'un débat avec Jean-François Coppé à l'IEP de Paris, Marwan Muhammad a ainsi déclaré « si vous lisez le texte de la loi (du 11 octobre 2010), il ne parle ni de voile intégral ni de burqa, pour une raison simple : si ça portait sur un symbole religieux, en l'occurrence la burqa ou le voile intégral qui sont des pratiques culturelles avant d'être des pratiques culturelles, ça aurait été retoqué par le Conseil Constitutionnel. Or, on s'est caché derrière un motif de sécurité en expliquant que ces femmes étaient un danger. »²³⁷.

Le 14 octobre 2010, le CCIF s'est fait l'écho sur son site web de la parution de l'autobiographie de Sandrine Moulères-Hebbadj, *Les Boucs-émissaires de la République*²³⁸. Cette Française convertie à l'islam avait été verbalisée en avril 2010 alors qu'elle portait un niqab en conduisant. Elle était la deuxième épouse de Liès Hebbadj, adepte de la polygamie²³⁹. Proche du *Jamâ'at at-Tabligh*, Liès Hebbadj a déclaré lors de son audience au tribunal de police de Nantes : « L'islam a toujours existé, il existera toujours. La laïcité, elle, existe depuis 1905. Cela fait un peu plus d'un siècle, cela ne fait pas longtemps. »²⁴⁰.

232 http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared/%20Documents/FRA/INT_CEDAW_NGO_FRA_22323_F.pdf, page 15

233 *ibid.*

234 <http://www.islamophobie.net/articles/2012/01/22/ikea-femme-voile/>

235 <http://www.islamophobie.net/articles/2016/01/06/nicolas-cadene-observatoire-laicite-interview/>

236 <http://www.islamophobie.net/wp-content/uploads/2017/05/GUIDE-PRATIQUE-CCIF.pdf>, page 20

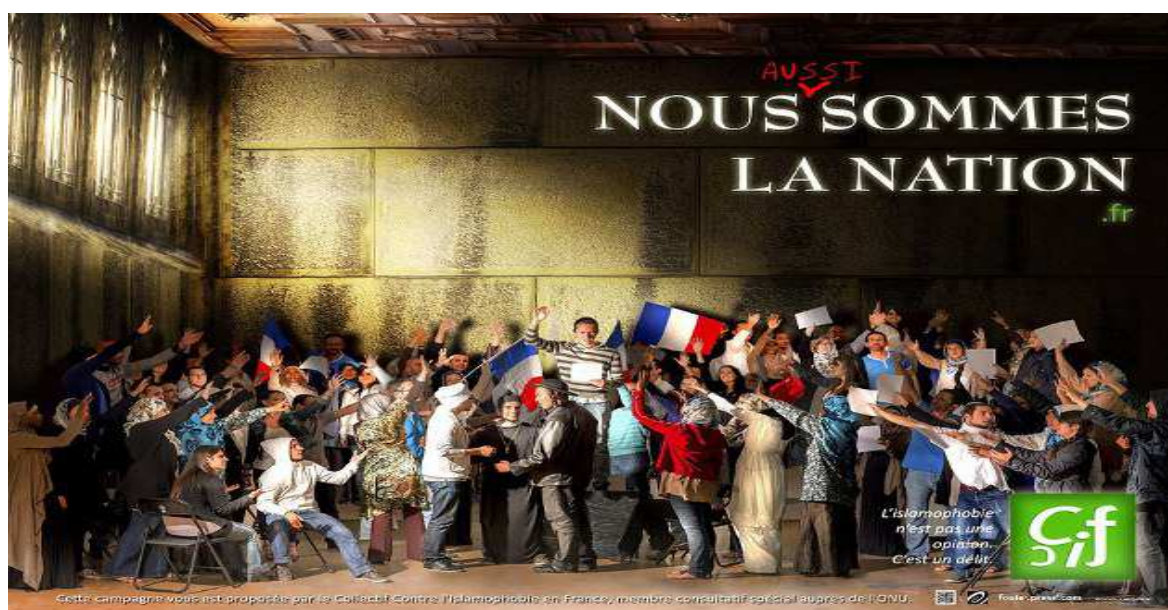
237 <https://youtu.be/OAUM14K8SP0?t=801>

238 <http://www.islamophobie.net/articles/2010/10/14/le-livre-de-sandrine-mouleres/>

239 "Je ne suis pas qu'une femme en noir", lejdd.fr, 17 octobre 2010

240 *Niqab : Les compagnes d'Hebbadj condamnées*, France-Soir, 22 novembre 2011

4) Campagne *Nous (aussi) sommes la Nation* (2012)



La campagne de communication « Nous (aussi) sommes la Nation », qui a donné son titre au deuxième livre de Marwan Muhammad, a été organisée par le CCIF à l'automne 2012. Selon l'ex-directeur du collectif, « *l'idée de départ, c'était de mener une grande opération de communication qui interroge les notions d'identité, d'appartenance, de nationalité et d'islamité.* »²⁴¹ ; Marwan Muhammad estimant qu'à l'époque « *il était fréquemment demandé aux musulmans de choisir entre leur foi et leur nationalité (...) l'appartenance religieuse et l'appartenance nationale étant construites, dans la question, comme des choix mutuellement exclusifs.* »²⁴².

Cette campagne de communication s'apparentait, sur la forme et le fond, à une ode au multiculturalisme et à une attaque envers l'« assimilationnisme » français. La principale affiche utilisée (voir image ci-dessus) pastichait le célèbre tableau du Serment du Jeu de Paume peint par Jacques-Louis David en 1792, pour montrer selon Marwan Muhammad « *des symboles se situant dans une dimension essentielle d'inclusion, en rupture avec l'assimilationnisme hégémonique mais aussi des personnes de couleurs différentes avec des codes vestimentaires qui peuvent signaler une appartenance religieuse, ou pas* »²⁴³.

241 *Nous aussi sommes la Nation*, éd. La Découverte, 2017, page 101

242 *ibid.*, pages 101 et 102

243 *ibid.*, page 104



Une famille française, 2012.

AUSST
NOUS SOMMES LA NATION .fr

L'islamophobie n'est pas une opinion. C'est un délit.

Cette campagne vous est proposée par le Collectif Contre l'Islamophobie en France, membre consultatif spécial auprès de l'ONU. fontpress.com

Le dispositif d'affichage comprenait deux autres visuels, qui entendaient aussi mettre en exergue le caractère « multiculturel » de la société française : l'un montrait une famille constituée d'un couple de Français « de souche » convertis à l'islam (voir image ci-dessus) ; l'autre (voir image ci-dessous) présentait « une galerie de visages issus de toutes les sphères de la société française dans leur diversité : diversité de cultures, diversité de religions, diversité d'appartenance socio-professionnelles, diversité de parcours... »²⁴⁴. Sur ces trois affiches figurait le logo de l'Open Society Foundations de Georges Soros qui a financé le dispositif d'affichage à hauteur de 35 000 euros.



Ces affiches devaient être exposées pendant un mois à partir du 5 novembre 2012 dans les couloirs du metro parisien, sur les panneaux du périphérique parisien et dans les stations de bus de l'agglomération lyonnaise. La création d'un site internet *ad hoc* ainsi que deux semaines de spots publicitaires sur les ondes d'Europe 1 et de Beur FM et une tournée de conférences sur le territoire français complétaient cette campagne de communication à grande échelle.

244 <https://www.youtube.com/watch?v=W43S4hc9BJk>

Le 18 octobre 2012, METROBUS, la régie publicitaire de la RATP, envoie un courrier au CCIF où elle lui signifie le refus d'affichage des trois visuels de la campagne, qui lui sont parvenus en début de mois. METROBUS considère « *que la conjugaison des signes religieux et politiques relatifs à la nation accentués par un slogan de nature politique « Nous aussi sommes la Nation » contrevenaient non seulement aux dispositions de (leurs) conditions générales de vente reprenant l'interdiction de publicité à caractère politique ou confessionnel mais en particulier au principe de neutralité du service public, lequel s'impose comme il est dit ci-dessus à METROBUS dans la mesure où ces supports sont présents sur le domaine public de l'État affecté au service public des transports. En conséquence, ces trois visuels ont fait l'objet d'un refus d'affichage dans le cadre de l'application de l'article 10 des conditions générales de vente de METROBUS.* »²⁴⁵.

5) Réactions aux attentats islamistes et recommandations faites à l'Etat français

- Suite aux attentats commis par Mohammed Merah en mars 2012 à Toulouse et à Montauban, qui ont fait 7 morts (dont 3 enfants) et 6 blessés, Marwan Muhammad publie une série de tweets le 22 mars 2012 :



- Suite à l'attentat commis par Mehdi Nemmouche le 24 mai 2014 au musée juif de Bruxelles, qui a causé la mort de quatre personnes, le CCIF publie le 4 juin 2014 un communiqué intitulé « *Les dérives de la lutte anti-terroriste* »²⁴⁶ dans lequel il relativise l'importance du terrorisme islamiste. Le CCIF affirme, en prétendant s'appuyer sur les rapports d'Europol (office européen de police) que « *Pour l'année 2013, Europol recense ainsi, à travers l'Europe, 152 actes de terrorisme. Sur ces actes, seuls deux sont rattachables à des mouvements d'inspiration religieuse, soit 1.3% des actes. Le « terrorisme islamique » est donc un fait totalement marginal au sens statistique, même s'il occupe nos écrans et qu'il est invariablement mis en avant dans la production d'une menace musulmane.* ». Or, si l'on élargit l'analyse statistique à la décennie 2004-2013, les rapports d'Europol nous montrent que sur un total de 369 victimes mortelles provoquées par les attentats terroristes commis en Europe durant cette période, les attentats islamistes ont causé la mort de 261 personnes, les attentats d'extrême-droite de 79 personnes, les attentats séparatistes de 20 personnes et les attentats d'extrême-gauche de 9 personnes. Sur cette période, les attentats islamistes sont donc responsables de 70 % des morts du terrorisme en Europe²⁴⁷.

- Le 26 septembre 2014, alors que plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées devant la Grande mosquée de Paris en hommage à Hervé Gourdel, Français kidnappé et décapité le 23 septembre par une organisation djihadiste algérienne affilié à l'État Islamique, le CCIF exprime son scepticisme face à ce rassemblement en déclarant que « *les musulmans ne doivent pas jouer le jeu islamophobe, qui consiste à les placer en coupables et suspects idéaux, les poussant sans arrêt à se justifier pour les agissements de tiers* »²⁴⁸.

- Le 7 janvier 2015, suite à l'attentat perpétré par les frères Kouachi contre la rédaction de Charlie Hebdo, le CCIF publie un communiqué lapidaire dans lequel il déclare : « *Nous attendons de la part de nos représentants **des discours responsables qui éviteront toute stigmatisation malvenue des citoyen-ne-s de confession musulmane et qui éviteront d'alimenter un climat lourd de préjugés et de rejet.*** »²⁴⁹.

- Suite à l'attentat commis le 26 juin 2015 à Saint-Quentin-Fallavier par Yassin Salhi, qui a décapité son employeur, le CCIF publie le jour-même un communiqué dans lequel il affirme que : « *Le danger ne réside pas dans les vaines tentatives de groupes armés de déstabiliser la République. Ses principes sont assez ancrés dans l'esprit des Français et l'Histoire de notre pays l'a maintes fois montré. **Le vrai danger réside du côté de ceux qui utilisent ces événements pour déverser leur haine contre une partie de la population qui est, de fait, celle qui paye le plus lourd tribut face au terrorisme.*** »²⁵⁰.

246 <http://www.islamophobie.net/articles/2014/06/04/les-derives-de-la-lutte-anti-terroriste/>

247 <http://www.statewatch.org/news/2005/mar/europol-terrorism-rep-2003-4.pdf>,

<http://www.statewatch.org/news/2006/may/europol-terr-rep-2004-2005.pdf>,

<https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/eu-terrorism-situation-and-trend-report#fndtn-tabs-0-bottom-2>

248 *Rassemblements silencieux et hommage musulman en mémoire d'Hervé Gourdel*, l'Express, 26 septembre 2014

249 <http://www.islamophobie.net/articles/2015/01/07/communique-ccif-charlie-hebdo/>

250 <http://www.islamophobie.net/articles/2015/06/26/attentat-isere-communique-ccif/>

- Le lendemain de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016, le CCIF publie un communiqué où il « en appelle à l'extrême vigilance des autorités » et prône « trois points d'action prioritaires », à savoir :

« . Renforcer les dispositifs de protection des lieux de culte, notamment dans la région de Nice.

- . Accentuer la surveillance de mouvements racistes et identitaires qui multiplient les appels à la haine et incitent explicitement à des représailles à l'encontre de nos concitoyens musulmans.
- . Ré-évaluer la politique anti-terroriste, sur la base des rapports rendus récemment et comprendre que les dérives de l'Etat d'urgence ou le ciblage abusif des musulmans amoindrissent la capacité de nos services de renseignement et, en définitive, ne garantissent pas notre sécurité. »²⁵¹.

Signalons que le CCIF n'a publié aucun communiqué suite à l'assassinat du père Hamel à Saint-Étienne-du-Rouvray le 26 juillet 2016, à l'attentat survenu sur les Champs Élysées le 20 avril 2017, qui a entraîné la mort du policier Xavier Jugelé, à l'attentat survenu à Trèbes le 23 mars 2018 qui a fait 4 morts et 15 blessés, à l'attentat au marché de Noël de Strasbourg le 11 décembre 2018 qui a fait 5 morts et 11 blessés et à l'attentat à la préfecture de police de Paris le 3 octobre 2019 qui a fait 4 morts et 2 blessés.

Dans la même veine que ses communiqués post-attentats, le CCIF a publié 13 mars 2018 une lettre ouverte au président de la République Emmanuel Macron dans laquelle il écrit que « *Le bon sens républicain nous oblige à veiller à ce que les institutions et les valeurs qui nous permettent de vivre ensemble, soient protégées des attaques des radicalisés de la laïcité. (...) Le bon sens républicain doit s'appliquer fermement et empêcher toute ingérence laïciste avec la même énergie que celle déployée contre le terrorisme parce qu'ils sont les deux faces d'une même pièce.* »²⁵².

Le CCIF agrmente ses rapports annuels sur l'islamophobie d'un « *certain nombre de recommandations adressées à plusieurs institutions (l'État, les forces de l'ordre, mais aussi dans le domaine de l'éducation, de la justice, de l'emploi et des médias)* »²⁵³. Dans le rapport publié en 2020, le collectif recommande notamment de « *mettre fin au caractère discriminatoire des « signaux faibles » dans le cadre d'une prétendue « radicalisation », dont une liste a été établie par le ministère de l'Intérieur, et qui se confondent trop souvent avec de simples signes d'appartenance religieuse* » et d'« *établir un bilan quantitatif et qualitatif de la loi du 15 mars 2004 depuis son entrée en vigueur, renouveler l'opération tous les deux ans, et en tirer les conclusions* »²⁵⁴.

251 <http://www.islamophobie.net/articles/2016/07/15/communique-ccif-attentat-nice/>

252 <http://www.islamophobie.net/articles/2018/03/13/lettre-ouverte-a-emmanuel-macron/>

253 <https://www.facebook.com/ccifofficiel/photos/3380322261983270>

254 *Ibid.*

6) Prières de rue (2017)



Le 22 mars 2017, la police fait évacuer la salle de prière de la rue Estienne-d'Orves à Clichy-la-Garenne²⁵⁵. Le bail précaire de cette salle, propriété de la municipalité, était arrivé à échéance en juin 2016 et le Conseil d'État avait ordonné l'expulsion de l'Union des associations musulmanes de Clichy le 7 novembre 2016. La municipalité souhaitait installer à la place du lieu de culte une médiathèque. Plusieurs centaines de fidèles de la mosquée protestent le jour-même contre cette évacuation par une prière de rue devant la mairie de Clichy, prière que réitéreront près de 1200 personnes le 24 mars, bloquant ainsi totalement la circulation sur cet axe routier. Ils seront rejoints ce jour-là par Marwan Muhammad qui prendra la parole pour soutenir leur action²⁵⁶. Le 23 mars, le CCIF publie un reportage qu'il a réalisé sur l'expulsion de la mosquée²⁵⁷.

Ces prières de rue vont se poursuivre chaque vendredi pendant près de huit mois. Elles sont illégales dans la mesure où elles constituent un délit d'entrave volontaire à la circulation prévu et réprimé par l'article 412-1 du code de la route qui stipule que « *le fait, en vue d'entraver ou de gêner la circulation, de placer ou de tenter de placer, sur une voie ouverte à la circulation publique, un objet faisant obstacle au passage des véhicules ou d'employer, ou de tenter d'employer un moyen quelconque pour y mettre obstacle, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 4.500 euros d'amende* ».

Le vendredi 10 novembre 2017, une centaine d'élus essentiellement de région parisienne, dont le maire de Clichy-la-Garenne Rémi Muzeau, manifestent dans la ville contre les prières de rue illégales et tentent d'empêcher celle qui se tenait à ce moment-là. Ils ne parviendront qu'à faire reculer de quelques mètres les fidèles musulmans installés sur leurs tapis de prière²⁵⁸. En réponse à cet événement, le CCIF poste le 13 novembre 2017 le tweet suivant :

255 *Clichy-la-Garenne : la mosquée de la rue Estienne-d'Orves a été évacuée par la police*, Le Parisien, 22 mars 2017

256 https://twitter.com/Moadab_RTfr/status/845247404668604416 et <https://twitter.com/ccif/status/845265467933708290>

257 <https://www.youtube.com/watch?v=D6E60YAVS8s>

258 *Clichy : une centaine d'élus tentent d'empêcher une prière de rue*, Paris Match, 10 novembre 2017

Clichy: prière de rue du vendredi perturbée par le maire de Clichy et des élus au chant de la Marseillaise



Clichy-La-Garenne : Des élu FN, LR, UDI et MoDem défilent ...

Vendredi dernier, à Clichy-La-Garenne dans les Hauts-de-Seine, la prière de rue des quelques 200 fidèles musulmans présents a été perturbée par une centaine d'élus qui, au chant de la Marseillaise...

islamophobie.net

16:40 - 13 nov. 2017

Suite à cette contre-manifestation, des procédures judiciaires sont engagées de part et d'autre : l'Union des associations musulmanes de Clichy attaque Rémi Muzeau pour « diffamation et incitation à la haine raciale » après ses propos sur « *des prêches arabes, des prêches avec des appels au meurtre* » faisant référence à certains prêches radicaux donnés lors des prières de rue ; le CCIF se portant partie civile dans cette affaire. La municipalité poursuit quant à elle l'UAMC pour l'organisation des 34 prières de rue illégales qui ont eu lieu de mars à novembre 2017.

Le 4 septembre 2018, l'Union des associations musulmanes de Clichy et son président Mohand Kazed sont condamnés par le tribunal correctionnel de Nanterre chacun à 5000 euros d'amende et ensemble à 17 000 euros de dommages et intérêts envers la mairie de Clichy-la-Garenne. L'UAMC avait abandonné ses poursuites contre Rémi Muzeau quelques jours auparavant, se voyant ainsi condamnée à régler les frais d'avocat de la partie adverse. L'UAMC se désistera également de ses appels dans les deux affaires fin novembre 2018, ce qui aura pour effet de rendre définitifs les jugements de première instance²⁵⁹.

7) Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté (2019)



Le 11 octobre 2019 à Dijon, lors d'une séance publique du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, l'élu RN Julien Odoul prend la parole et s'adresse en ces termes à la présidente du Conseil Régional Marie-Guite Dufay : « *Madame la Présidente, je vais vous demander, s'il vous plaît, au nom de nos principes laïcs, de bien vouloir demander à l'accompagnatrice qui vient de rentrer dans cette salle de bien vouloir retirer son voile islamique, s'il vous plaît. Nous sommes dans un bâtiment public. Nous sommes dans une enceinte démocratique. Madame a tout le loisir de garder son voile chez elle, dans la rue, mais pas ici, pas aujourd'hui. Au nom de nos principes républicains, au nom aussi de toutes les femmes qui luttent dans le monde pour justement s'extirper de la dictature islamique, je vous demande de bien vouloir demander à cette personne de retirer son voile. C'est la République et c'est la laïcité. Madame a tout le loisir et la liberté de garder son voile en dehors, dans la rue, chez elle mais pas ici.* ». Julien Odoul postera le lendemain une vidéo de son intervention sur son compte twitter²⁶⁰.

Fatima E., la mère voilée qui accompagnait la classe de CM2 de son fils scolarisé à Belfort, quitte l'hémicycle quelques temps après l'intervention de Julien Odoul, qui a généré une ambiance houleuse parmi les élus régionaux. Elle aurait alors été prise à partie verbalement par la conseillère régionale non-inscrite Karine Champy. Dans un entretien accordé au CCIF le 15 octobre 2019, Fatima E. affirme: « *Et là elle (Karine Champy) commence à m'attaquer : « Vous êtes contente ?! Vous avez réussi votre coup ? » Et elle commence à monter les escaliers en criant. Je lui dis que si elle veut parler, qu'elle me parle convenablement. Là elle redescend, très énervée, et s'approche de moi : « Vous allez voir, on va gagner. Les Russes vont arriver ! ». Je vous avoue que je n'ai pas du tout compris pourquoi elle m'a dit ça... Elle gesticulait beaucoup, et était à la limite de me bousculer. En y réfléchissant, je suis sûre qu'elle voulait me provoquer physiquement pour que je réagisse. J'ai gardé mon calme et je n'ai pas répondu à sa provocation. Ça ne l'a pas empêchée de continuer : « Tu veux que je te pousse, c'est ça ? Tu veux que je te pousse ?! »*»²⁶¹.

260 <https://twitter.com/JulienOdoul/status/1182654779316678657>

261 <https://www.islamophobie.net/2019/10/15/entretien-exclusif-avec-fatima-e-je-ne-voulais-pas-craquer-devant-les-enfants/>

Dans ce même entretien, Fatima E. déclare que son fils, suivi par une psychologue du CCIF, serait traumatisé par cet événement, qu'« ils ont détruit (sa) vie » et qu'« aujourd'hui, (elle a) une vision négative de ce qu'est la République »²⁶².

Le 16 octobre 2019, le CCIF publie un communiqué où il annonce porter assistance juridique à Fatima E qui a mandaté les avocats du collectif pour déposer une plainte auprès du parquet de Dijon contre Julien Odoul et Karine Champy pour « violences commises en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique sur mineur et majeur à caractère racial » ainsi qu'une plainte avec constitution de partie civile devant le Doyen des Juges d'Instruction de Paris pour « provocation publique à la haine raciale par des élus »²⁶³.

Il s'avère que Fatima E. a des liens assez clairs avec la Coordination Contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI), une organisation similaire au CCIF dont le président Abdelaziz Chaambi est également le cofondateur de la maison d'édition Tawhid²⁶⁴ qui a publié des enregistrements et des écrits des frères Tariq et Hani Ramadan (voir pages 42 et 45) ou encore de Hassan Iquioussen (voir page 33) ; Abdelaziz Chaambi fait actuellement l'objet d'une fiche S. En effet, Fatima E. et son fils sont adhérents du Royal Team, un club de boxe belfortain dont Fatima E. est par ailleurs membre du conseil d'administration. L'entraîneur de Muay Thai de ce club n'est autre qu'Olivier Benamirouche, un responsable local du CRI²⁶⁵. Ce dernier a soutenu Fatima E. au nom du club de boxe sur sa page facebook personnelle et celle du Royal Team (voir capture d'écran ci-dessous).



Le 18 octobre 2019, Olivier Benamirouche fait un discours de soutien à Fatima E. et son fils en leur présence devant des adhérents du Royalteam, discours qui est filmé et mis en ligne sur facebook²⁶⁶. Olivier Benamirouche réagit en écrivant sur sa page facebook personnelle le lendemain que son discours ne devait pas être filmé sur demande de Fatima E. Il souhaite que la vidéo soit effacée (voir capture d'écran page suivante).

262 *ibid.*

263 <http://www.islamophobie.net/2019/10/16/fatima-porte-plainte-ccif/>

264 <https://www.edition-tawhid.com/>

265 *Belfort : Le Cri manifeste contre l'islamophobie au centre-ville*, l'Est Républicain.fr, 14 mars 2015

266 <https://www.facebook.com/MosqueePantin/videos/1240981776112571/>



Olivier Benamirouche

3 h · 🌐

Salam aleykoum.

Hier soir dans l'enceinte du club de boxe, nous avons rendu hommage à notre sœur qui a subi les attaques racistes d'un soit disant représentant de la République Française au sein du conseil régional de BFC. Cet action réalisée dans la sphère privée du club avait pour but d'apporter notre soutien à notre sœur et sa famille. J'ai demandé en rentrant qu'on ne filme pas à la demande de la soeur. Hors une vidéo à été faite et diffusée, sans que nous ayons été consulté et contrairement à ce qui a été demandé.

Je vous demande de ne pas diffuser cette vidéo si cela été fait de la supprimer et ce dans le respect de la volonté de la personne concernée.

Baraka Allah oufikoum.

8) Opposition au débat et au projet de loi sur le « séparatisme »(2020)

Le 22 juillet 2020, le CCIF publie sur son site web un article intitulé *Séparatisme ?* où il affirme que « *Les attaques terroristes ont en réalité servi d'alibi pour ouvrir la voie à une **islamophobie d'État décomplexée**, qui se caractérise par une criminalisation progressive de la pratique religieuse musulmane, assimilant le musulman (et en particulier le musulman pratiquant) à un potentiel danger susceptible de « **ronger la société de l'intérieur** »* ». Le collectif dit également « *s'inquiéter des manipulations qui sont à l'œuvre dans la définition de ce que serait un « islamiste radical », car jusqu'à aujourd'hui, dans les « signes de radicalisation », nous n'avons observé, en majorité, que **des signes classiques de la pratique religieuse musulmane** : prière assidue, présence à la mosquée, porte du voile, port de la barbe, etc.* » et conclut l'article en affirmant que « *l'islamophobie d'Etat (...) inscrit notre pays dans un processus de fascisation qui n'est pas sans rappeler le siècle dernier, et qui n'est pas sans lien avec ce qui se déroule, en ce moment même, dans certains pays, également **au nom de la lutte antiterroriste**.* » (en gras dans le texte)²⁶⁷.

Suite au discours d'Emmanuel Macron sur le thème de “la lutte contre les séparatismes” le 2 octobre 2020²⁶⁸, le CCIF publie un communiqué le lendemain intitulé *Séparatisme : Macron en marche vers un régime antidémocratique* où il déplore un acharnement supposé du Président de la République sur le seul séparatisme islamiste ; séparatisme islamiste dont le collectif remet en cause l'existence en critiquant la notion même d'islam radical :

« **L'islam radical au centre du problème ?**

On l'appelle aussi « islamisme » ou « islam politique ». Tout le monde en parle ; personne ne sait vraiment ce que c'est. Comme l'a rappelé le sociologue Hamza Esmili le 18 juin 2020, lors de la commission sénatoriale sur « la radicalisation islamiste » (Commission d'enquête sur la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre qui s'est déroulée entre novembre 2019 et juin 2020), ces expressions renvoient finalement aux pratiques musulmanes qui ne conviennent pas au pouvoir ou à la culture dominante, ce qui permet de construire un ennemi intérieur sans le définir précisément. (...)

267 <http://www.islamophobie.net/2020/07/22/separatisme/>

268 https://www.youtube.com/watch?v=dcIDKr9mJ7c&feature=emb_logo

Islam radical : Notons d'abord que la radicalité, en politique ou en philosophie, n'est pas spécialement quelque chose de négatif. Il existe des mouvements politiques qui s'en réclament, par exemple justement le mouvement de la sénatrice Nathalie Delattre, présidente de la commission sur la radicalisation islamiste, et appartenant elle-même au « Mouvement Radical », et auparavant au « Parti Radical ». L'islam radical peut alors se définir comme un islam qui porte une attention aux racines : s'en réclament le mouvement salafiste, mais également certains mouvements soufis, et plus généralement, la plupart des courants islamiques appellent à ne pas rompre avec les racines, qui se matérialisent dans les sources coranique et prophétique. Sur le plan philosophique, donc, l'expression « islam radical » est à dédramatiser.

C'est son usage dans le débat public qu'il faut interroger, dans la mesure où il désignerait une forme d'orthodoxie, qui n'a, elle aussi, en réalité rien d'illégal à partir du moment où elle ne trouble pas l'ordre public. Accusée, sans preuves, de mener à l'extrémisme violent (on sait que beaucoup de terroristes étaient aux antipodes de la pratique religieuse), cette pratique de l'islam est de plus en plus criminalisée, en particulier depuis janvier 2015 (c'est dans les « signaux faibles », en majorité des signes de pratique banale de l'islam, qu'on peut lire la meilleure définition gouvernementale de l'islam radical). »²⁶⁹

A noter que le sociologue Hamza Esmili, qui bien que non membre du CCIF, a été auditionnée le 18 juin 2020 en tant que représentant du collectif par la Commission d'enquête sur la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre, a selon la dite commission « contesté la notion même de « radicalisation » au nom de son « impossible définition ». « L'islamisme », est selon lui un construit occidental permettant la « fabrique » et la dénonciation d'un « ennemi perpétuel » tantôt intérieur, tantôt extérieur, qui justifierait la « politique guerrière » à l'égard des « musulmans présents en France ». Le « séparatisme », est même à ses yeux une « notion qui ne veut rien dire » et qui permet d'alimenter les thèses « du complot ». Il affirme que « La quête de l'ennemi islamiste qui se dissimule parmi nous régresse au lourd legs du racisme colonial et biologique, dont une dernière mouture est alors le récit du grand remplacement. » Les signes d'une hystérisation vis-à-vis de l'islam seraient selon lui visibles : « Toute apparition d'une jeune femme voilée dans le débat public, telle syndicaliste étudiante par exemple, était ainsi une preuve d'entrisme, et l'on procédait ainsi depuis la matrice intellectuelle directement héritée de l'antisémitisme moderne. » Il donne en revanche une définition très précise de « l'islamophobie », entendue comme « le racisme envers les musulmans ». »²⁷⁰

269 <https://www.islamophobie.net/2020/10/03/separatisme-macron-en-marche-vers-un-regime-antidemocratique/>

270 <http://www.senat.fr/rap/r19-595-1/r19-595-11.pdf>, p 64

